

SUR REILHAC

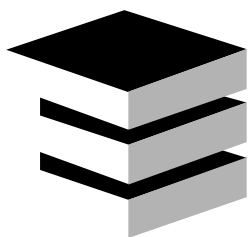
INFORMONS NOUS



N° 16

2004





EUROVIA
DALA

AGENCE D'AURILLAC

4, Rue de Boudieu

15000 AURILLAC

Tél. : 04.71.64.58.56

Fax : 04.71.64.24.73

TRAVAUX PUBLICS - ENROBÉS
AMENAGEMENT DE COURS
DEVIS GRATUITS



YARIS

Existe en version
5 portes essence
ou turbo diesel



RAV4

Existe en version
5 portes essence
ou turbo diesel



- Vente neuf et occasion
- Atelier mécanique
- Location véhicules 4 x 4
- Véhicule de courtoisie

**GARANTIE
TOYOTA**

3

ANS

OU 100000 KM

SARL ARNAUD

Votre concessionnaire exclusif

Route de Clermont-Ferrand

AURILLAC

Une gamme complète : essence ou turbo diesel "D4-D"

CONSULTEZ-NOUS !

04 71 48 12 31

www.toyota.fr

Le mot du Maire



Je crois pouvoir affirmer en ce début d'année 2005 que 2004 a été une année bien remplie et riche en événements pour le Conseil Municipal. Elle a permis aux objectifs contenus dans notre profession de foi lors des élections de 2001 de progresser et voir pour quelques uns leurs réalisations.

Le principal et pour lequel nous étions déjà positionnés en 1994 est bien sûr la construction de la Maison de Retraite à REILHAC.

Je ne rappellerai pas ici toutes les démarches effectuées durant ces dix dernières années, mais un fait est certain, notre motivation ne s'est jamais relâchée et aujourd'hui je suis très satisfait, avec les communes qui nous ont aidé, et le Conseiller Général Jacques MARKARIAN, que cette réalisation prenne vraiment son essor en 2004.

En effet, le choix du concepteur a eu lieu, le Cabinet Marot l'ayant emporté sur les 14 candidatures présentées.

Le permis de construire sera déposé à la fin du premier trimestre 2005 et les premiers travaux pourraient débuter à la fin de cette année.

Ce projet a fait l'objet d'un accord avec l'Office HLM pour la construction, et les « Cités Cantaliennes de l'Automne » pour la gestion. Cette structure sera à n'en pas douter, la bienvenue pour l'ensemble des personnes âgées, dont la liste d'attente, pour bénéficier d'une entrée dans ces maisons, reste très importante sur le Bassin d'Aurillac, et les communes participantes à ce projet. D'une capacité de 68 lits, elle devrait générer la création de plus de 45 emplois.

Je vous invite à venir prendre connaissance de ce projet à la mairie.

Bien sûr, même si cette construction est passée de la phase projet à la phase réalisation, le Conseil Municipal s'est investi sur de nombreux travaux dans la

Commune durant cette année 2004 et pour en citer quelques uns :

- Réalisation du nouveau lotissement de 5 pavillons aux « Landes »
- Achèvement de celui des « Eglantines »
- Réfection de la voirie à « Brousse »
- Aménagement de 2 appartements à usage locatif dans les bâtiments de l'Ecole
- Mise en place de l'opération « Cœur de Village » dont l'étude a été menée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) d'AURILLAC
- Investissement de la Commune à l'ouverture du Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre
- Renforcement de l'éclairage de Noël

L'année 2005 ne sera pas une année « sabbatique » ; elle devrait voir tout un ensemble de travaux et en particulier :

- les travaux des rues du haut du Bourg qui ont pris quelques retards, leur étude ayant dû tenir compte du site protégé qu'est l'Eglise, et en même temps des Conseils de l'Architecte des Bâtiments de France
- une réflexion sera menée sur le site d'implantation de la Maison de Retraite, pour penser à son aménagement futur (construction de pavillons locatifs et privés, et autres réalisations)
- la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- la dénomination des rues du Bourg, de Reilhaguet et de Brousse, dont le but sera d'améliorer la sécurité des personnes en cas d'incendie, d'accidents divers, et faciliter le travail des postiers.

Sur un plan plus général, l'année 2005 sera aussi marquée par la décentralisation à l'initiative de l'Etat. Quelles en seront les retombées pour les communes ? Dans ce domaine, nous attendons des précisions, et les effets de son application sur le terrain.

Toutefois, comme par le passé, nous veillerons à ce que l'augmentation des taux restent dans le domaine du raisonnable.

L'échéance de plusieurs emprunts venant à expiration ne pourront que conforter la situation financière de la commune, bien qu'elle soit restée saine tout au long de ces dernières années.

Si les réalisations communales comptent beaucoup, il n'en reste pas moins vrai que ce qui fait la vie d'une commune, c'est l'enthousiasme et la capacité de ses habitants à participer à son animation.

Reilhac montre l'exemple. Ses associations, non seulement restent fidèles à leurs objectifs, mais font toujours preuve d'un dynamisme remarquable, et d'esprit d'initiative, éléments moteurs indispensables de la vie d'une commune. N'a-t-on pas vu à l'initiative du Comité des Fêtes, « Naître » la traditionnelle crèche de Noël en plein centre de REILHAC !

Le tissu associatif reste un élément de vie et de développement bénéfique pour l'ensemble des jeunes et des habitants de la Commune.

Je remercie, avec les membres du Conseil Municipal, les nombreux bénévoles qui se dépensent sans compter, et aussi les employés communaux, qui, tout au long de l'année nous offrent leur compétence et leur conscience professionnelle.

Je forme le vœu que cette année 2005 soit porteuse d'espoir et de mieux être pour les Reilhacois.

Jean-Pierre PICARD

Administration de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire Jean-Pierre PICARD
1^{er} Adjoint Louis FAUGERE
2^{ème} Adjoint Maurice LABERTRANDIE
3^{ème} Adjoint André FREYSSINIER
4^{ème} Adjoint Christian VIDAL
Conseiller Délégué Bernard LAVEISSIERE

Conseillers Municipaux :

FONTANILLE Viviane JONCHERE Marie-Hélène
VERNET Francis CLAVEYROLE Christophe
BOULDOYRE Simon SOUBRIER Christiane
MIGINIAC Josiane APCHIN Ginette
SERONIE Jean-Pierre

COMMISSIONS

Commission : Travaux - Equipement - Voirie - Bâtiments communaux

J-P. PICARD - L. FAUGERE - J-P. SERONIE - S. BOULDOYRE - F. VERNET - V. FONTANILLE

Commission : Jeunesse - Milieu Associatif - Sports

J-P. PICARD - M. LABERTRANDIE - C. CLAVEYROLE - F. VERNET - B. LAVEISSIERE - J. MIGINIAC - M-H. JONCHERE - S. BOULDOYRE

Commission : Finances - Informations communales

J-P. PICARD - A. FREYSSINIER - G. APCHIN - M-H. JONCHERE - J-P. SERONIE - B. LAVEISSIERE - C. CLAVEYROLE

Commission : Urbanisme - POS - Environnement - Communications extérieures

J-P. PICARD - C. VIDAL - J. MIGINIAC - B. LAVEISSIERE - M-H. JONCHERE - J-P. SERONIE - G. APCHIN - F. VERNET.

TARIFS MUNICIPAUX

- Garderie : L'heure : 1,30 €
de 7 h 30 à 8 h 20 et
de 16 h 30 à 19 h
Mercredi de 11 h 30 à 12 h 30
Mercredis libérés de 7 h 30 à 12 h 30

Commission : Affaires scolaires

J-P. PICARD - B. LAVEISSIERE - C. SOUBRIER - J. MIGINIAC - S. BOULDOYRE - G. APCHIN - V. FONTANILLE

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre

Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD

Viviane FONTANILLE - Ginette APCHIN - Simon BOULDOYRE - Christiane SOUBRIER - Marie-José LABERTRANDIE - Juliette LAPOUBLE - Marie-Louise COSTES - Isabelle MEYNIEL.

Délégués aux Syndicats intercommunaux :

Syndicat Intercommunal d'Electrification
CASTY : Louis FAUGERE et Jean-Pierre SERONIE

Syndicat Intercommunal du Col de Légal :

Bernard LAVEISSIERE et
Christophe CLAVEYROLE

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et
Michelle FERRARA

Voirie : Laurent BEGUET

Le personnel de service : Renée SALLES :

Agent de Service Ecole Maternelle
Josette PLANCHON, Agent d'Entretien
Claudine LAJARRIGE, Agent d'Entretien

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 04 71 63 00 63
Fax : 04 71 63 00 64

Horaires d'ouverture :

Mardi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 30
Mercredi 8 h 00 - 12 h 00
Jeudi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 30
Vendredi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 30
Samedi 8 h 00 - 12 h 00

ECOLE

Tel : 04 71 63 00 50
De 8 h 30 à 11 h 30 et
de 13 h 30 à 16 h 30

BIBLIOTHEQUE

Lundi de 14 h 00 à 16 h 30
Mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
Vendredi de 14 h 00 à 16 h 30

ATELIER INFORMATIQUE DE REILHAC

est ouvert : vendredi de 17 h à 19 h
semaines impaires (voir le calendrier à la Mairie)
Pour plus de renseignements, vous pouvez
contacter : Monsieur Nicolas BÉNARIAC au :
06.77.74.11.44

- CyberCantal :

Accès Internet :3,10 €/H
Accès Internet Scolaire :1,50 €/H
Impression A4 N/B :0,10 €
Impression A4 couleur :0,30 €

Sommaire

| | |
|---|---|
| Le mot du Maire.....1 | Maison de retraite.....16 et 17 |
| Administration de la commune...2 | Football Club Reilhacois...18 et 19 |
| Salle polyvalente.....3 | Club 3 ^{ème} Âge (Naucelles-Reilhac) 19 |
| Au fil des réunions du Conseil Municipal.....4 à 6 | Anciens combattants.....20 |
| Budget 2004.....7 | Comité des fêtes.....21 |
| Don du sang - Col de Légal.....8 | ACCA - Les amis de Broussette |
| Travaux.....9 | Gym.....22 |
| Urbanisme.....10 et 11 | Associations.....23 et 24 |
| CCAS - Téléthon.....12 | FNCA.....24 |
| Vœux du Maire.....13 | Centre Intercommunal de la Vallée de l'Authre.....25 |
| Visite du Sous-Préfet.....13 | Associations communales.....26 |
| APE.....14 | Vallées des Poètes.....27 |
| Le Tilleul Reilhacois.....15 | |

ETAT CIVIL

Naissances :

| | | |
|-----------------------------------|------------|----------------------|
| SEYS Alicia Agnès Jeanne Paulette | 09/11/2004 | Cité des Landes |
| BARBET Lucie Anne Rose | 19/02/2004 | Reilhaguet Nord |
| CHAUVET Charly Grégory | 10/03/2004 | Lagarde |
| MAUBERGER Kylian Jean-Camille | 20/04/2004 | Lestoubeyre |
| COMBELLES Clément Aurélien | 30/04/2004 | Cap Del Couderc |
| SAUTAREL Héloïse Marie | 26/05/2004 | Brousse |
| MALBOS Océane Julie | 18/06/2004 | 10 Lot Les Violettes |
| BONNET Léna Jeanne | 16/07/2004 | Reilhaguet |
| SCHMUTZ Henri | 04/08/2004 | Reilhaguet |
| CAUMON Armelle Zoé | 02/09/2004 | Lasplagnes |
| VERMENOUEZ Pierre Louis | 06/11/2004 | Le Bourg |

Mariages :

| | |
|---|-----------------|
| BATAILLE Robert Alain et HALLEZ Marie-Christine | 12 juin 2004 |
| ISOULET Alain Robert et VIARS Joëlle | 17 juillet 2004 |

Décès :

| | | |
|--|------------------|----------------------|
| POUJOLS Jean André, 82 ans | 04 janvier 2004 | Le Remblai |
| SALAVERT Louis Jean, 60 ans | 23 février 2004 | Broussette |
| CANCHES Lucien Noël, 70 ans | 02 avril 2004 | Lestoubeyre |
| OLS Roger Elie Ambroise, 80 ans | 21 juillet 2004 | Messac |
| BEAUBATIE Marguerite, Vve BESSE, 82 ans | 25 juillet 2004 | Le Bourg |
| BRIAL Vincent Michel, 47 ans | 05 décembre 2004 | 4, Lot Les Violettes |
| LONDEIX André Robert, 81 ans | 25 décembre 2004 | Lagarde |
| LOUSTALNIAU Jeanne Françoise, épouse COURCHINOIX, 83 ans | 31 décembre 2004 | Villa Zenith |

Salle polyvalente

Règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente

1 - La salle polyvalente de REILHAC est composée d'une grande salle, d'une petite salle, d'une cuisine aménagée et de toilettes.

Elle est ouverte en priorité et dans l'ordre suivant :

- Aux associations communales
- Aux particuliers de la commune
- Aux jeunes de la commune
- Aux associations extérieures à la commune.

2 - Elle répond au règlement en vigueur établi par la Commission d'animation du Conseil Municipal, et approuvé par lui.

3 - Elle peut être utilisée, en tout ou partie, en fonction des besoins décrits par les responsables de la manifestation.

4 - Tout utilisateur, association ou particulier, s'engage à faire respecter ce règlement et à déclarer lors de la réservation une personne majeure responsable, qui veillera à la bonne utilisation des installations (propreté, chauffage, ouverture et fermeture des locaux, trousseau de clés, etc...).

Ces installations se trouvant à proximité d'habitations, il est demandé aux utilisateurs de respecter l'intimité de leurs occupants.

5 - Elle peut être utilisée par les associations communales légalement constituées, à titre gratuit, **exclusivement pour leurs propres activités.**

6 - Un planning de réservations sera établi annuellement en harmonie avec les associations de la Commune qui seront prioritaires pour le choix des dates. Tout autre utilisateur pourra se voir proposer les créneaux vacants du calendrier ainsi établi.

7 - La petite salle seule (avec les toilettes) peut être utilisée par les jeunes de la commune, les après-midi, pour l'organisation de réunions conviviales (réunion dansante, anniversaire, etc...) et ce jusqu'à 19 H.

La réservation et l'utilisation des installations s'effectueront sous la responsabilité d'un parent.

8 - Toute demande de réservation (salle et vaisselle) doit être établie par écrit auprès du secrétariat de mairie. L'accord de location sera délivré par Monsieur le Maire. **Les utilisateurs n'auront accès qu'aux locaux et matériel réservés.**

9 - Les utilisateurs sont tenus d'être assurés et de fournir une pièce justificative de leur compagnie d'assurance, pour couvrir les dégâts éventuels pouvant survenir lors de l'utilisation des installations.

10 - **Un état des lieux sera effectué avant et après l'utilisation. Les utilisateurs s'engagent à verser**

une caution de 200 €, à la remise des clés. Cette caution sera rendue lors de la restitution des clés sous réserve de l'application de ce règlement.

Pour les associations, un chèque-caution sera établi en début d'année.

11 - Tout utilisateur, association ou particulier, assure la remise en état des locaux et installations. **La grande salle devra être propre au plus tard le lundi à 9 H.**

Dans le cas où la remise en état des lieux ne serait pas conforme ou d'exécution imparfaite, celle-ci serait facturée à l'utilisateur et son coût sera retenu sur la caution versée lors de la réservation.

12 - Le Conseil Municipal fixe le prix des locations suivant délibération.

13 - Il est important, dans l'intérêt général, de préserver les installations et de respecter ce règlement.

Les usagers sont tenus d'informer la commission de toute anomalie constatée lors de l'utilisation de ces installations.

Les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2004

| | Associations Communales | Associations Extérieures Particuliers de la commune |
|---------------------------------------|-------------------------|---|
| Grande Salle | GRATUIT | 80 € |
| Petite Salle | GRATUIT | 60 € |
| Grande Salle + Cuisine | GRATUIT | 120 € |
| Petite Salle + Cuisine | GRATUIT | 80 € |
| Grande Salle + Petite Salle + Cuisine | GRATUIT | 180 € |
| Arbre de Noël | GRATUIT | 200 € |
| Exposition - Vente | | 230 € |

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

| | | |
|----------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| - Samedi 8 janvier | Commune | Cérémonie des vœux |
| - Samedi 15 janvier | Comité des Fêtes | Concours de Belote |
| - Vendredi 28 janvier | A.P.E. | Concours de Belote |
| - Samedi 29 janvier | A.C.C.A. | Quine |
| - Samedi 12 février | A.P.E. et Comité des Fêtes | Carnaval |
| - Vendredi 18 février | Le Tilleul Reilhacois | Concours de Belote |
| - Samedi 19 février | A.C.C.A. | Repas |
| - Vendredi 4 mars | Football Club Reilhacois | Concours de Belote |
| - Dimanche 6 mars | C.C.A.S. | Repas des Aînés |
| - Vendredi 18 mars | Le Tilleul Reilhacois | Concours de Belote |
| - Lundi 28 mars | Le Tilleul Reilhacois | Concours interne |
| - Vendredi 1 ^{er} avril | Football Club Reilhacois | Concours de Belote |
| - Samedi 23 avril | Le Tilleul Reilhacois | Concours Interne |
| - Dimanche 1 ^{er} mai | A.P.E. | Muguet |
| - 6, 7 et 8 mai | Comité des Fêtes | Marché de Pays |
| - Vendredi 3 juin | Le Tilleul Reilhacois | Concours Interne |
| - Samedi 25 juin | A.P.E. | Fête des Écoles |
| - Dimanche 3 ou 10 juillet | A.C.C.A. | Fête de la Chasse ou Fête du Pain |
| - Les 5, 6, 7 et 8 août | comité des Fêtes | Fête Patronale |
| - Samedi 3 septembre | Le Tilleul Reilhacois | Concours Interne |
| - Dimanche 4 septembre | Les Amis de Broussette | Fête Brousse |
| - Samedi 26 novembre | Le Tilleul Reilhacois | Assemblée Générale |

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2004

Le 5 Avril le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de J.P. PICARD, Maire.

1 - Approbation des Comptes de gestion 2003

- Après avoir entendu et approuvé les Comptes administratifs 2003.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2002, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives le Conseil municipal :

- Déclare que le Compte de gestion dressé pour 2003 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (Préfecture du Cantal - Reçue le 28.04.2004).

2 - Vote des Budgets primitifs 2004

Le 5 Avril 2004 le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire et en présence de M. CADERON, Receveur Percepteur, le budget primitif 2004 a été approuvé et voté à l'unanimité des membres présents ou représentés. En fonctionnement les recettes s'élèvent à 507 597,10 € et les dépenses à 407 627,42 € ce qui représente un excédent de fonctionnement de 99 969,68 €. Une augmentation des taux est votée, soit 2 % des taux des 3 taxes locales : T.H. : 15,46 - T.F.B. : 21,82 - T.F.N.B. : 81,57. Résultat attendu : 191 422 €.

Montant des subventions :

Ce montant attribué aux associations s'élève à 10 000 Euros, comprenant une subvention DDJS de 1 600 € attribuée dans le cadre des activités sportives, et répartie entre les associations concernées.

Projet d'École :

Suite à la réunion du Conseil d'École et sur proposition du Maire ont été attribués :

- 300 € : activité théâtrale,
- 200 € : acquisition de livres,
- Crédits scolaires fixés à 34 € par enfant.

(Le détail du budget est répercuté dans le bulletin).

3 - Création d'un centre local d'information - Participation de la commune

Vu le schéma départemental des Équipements et Sources médico-sociaux pour les personnes âgées du Cantal, le soutien à domicile représente un axe important de la politique communale.

Le centre local d'information et de coordination du bassin Aurillacois propose un travail de coordination des actions menées sur un territoire clairement défini. Les partenaires financiers sont l'État, le Conseil général, les Caisses de retraite et les communes du territoire.

Après délibération le CM décide :

- d'adhérer au CLIC a/c de 2004,
- d'adopter le principe d'une participation financière inscrite annuellement au budget,
- d'autoriser le Maire a signé la convention.

4 - Renouvellement du Contrat CES

Le contrat expire au 31 mars 2003. La D.D.T.E émet un avis favorable de renouvellement pour 6 mois.

5 - Ouverture d'une ligne de Trésorerie

En raison des problèmes de trésorerie pour permettre de régler des dépenses en attente du versement des subventions et passations de vente de terrain, il est procédé à l'ouverture d'une ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne : montant 100 000 €.

6 - Travaux d'éclairage Public au bourg liés au passage du gaz

Ces travaux liés au passage du gaz ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'électricité et du gaz.

Estimation des dépenses : 37 003,80 €.

- 40 % pris en charge H.T.

- Participation de la commune 60 % H.T.

Versée en deux versements 2003-2004.

Le Conseil Municipal approuve le projet.

Séance du 27 mai 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 mai 2004, en cession ordinaire, sous la présidence du Maire.

1 - Opération Cœur de Village

Un diagnostic a été élaboré par le C.A.U.E. dans le cadre de l'opération "Cœur de Village" à laquelle la commune a adhéré.

La présentation du document a eu lieu le 19 Mai 2004 par le C.A.U.E.

Le Conseil Municipal approuve ce diagnostic, et décide de consulter le concepteur M. Marot, pour la mission de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics.

2 - Prescription de la révision du plan d'occupation des sols valant élaboration d'un plan local d'urbanisme

Un plan d'occupation des sols approuvé le 27/09/2000 ne correspond plus aux exigences actuelles, une redéfinition de l'affectation des sols est nécessaire.

Considérant que l'élaboration d'un P.L.U. aurait un intérêt évident pour une bonne gestion du développement communal, le Conseil Municipal décide :

- de prescrire la révision du P.O.S. valant élaboration d'un P.L.U.,

- d'y associer les services de l'État,

- de consulter les personnes publiques autres que l'État,

- de demander que les services de la D.D.E. soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure,

- de donner au Maire délégation pour signer tout contrat concernant l'élaboration du P.L.U.,

- de solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune,

- d'associer la population et les associations concernées à l'élaboration du P.L.U.,

- Réunion d'échange et d'information,

- Mise à disposition de registres.

3 - Programme des travaux de voirie en 2004

Le Conseil Municipal examine :

- le dossier d'avant projet sommaire d'aménagement des rues du Haut du Bourg ;

- le dossier de consultation des entreprises 1^{ère} tranche l'aménagement du VC n° 8 au cimetière et de la VC de Brousse, établis par la D.D.E.

Ce dossier des rues du bourg annule et remplace le précédent élaboré en Janvier 2003 suite aux observations formulées par M^{me} l'Architecte des Bâtiments de France et de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Compte tenu de ces observations le coût des travaux s'élève à 165 227,64 € H.T. au lieu de 73 565 € H.T. prévus initialement.

Le Conseil Municipal décide de procéder en 2004 à la réalisation de la 1^{ère} tranche montant 65 477 € HT et la 2^{ème} tranche de 99 800 € H.T. en 2005.

- Décide l'aménagement VC n° 8 montant : 23 945 € et l'aménagement de la VC de Brousse montant : 8 027 € H.T.

- Demande à M. le Préfet d'inscrire la 2^{ème} tranche des travaux des rues du bourg au programme DGE pour 2005.

4 - Dissimulation réseau en coordination - Le Bourg - France-Télécom

France Télécom propose une convention fixant les prises en charge de chacune des parties.

Coût de la convention : 1 855,12 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à la signer.

5 - Travaux éclairage public derrière l'église

Modification du budget d'éclairage public, à savoir installation d'une lampe supplémentaire sur le pignon du Presbytère. Coût des travaux : 685,63 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux supplémentaires avec la participation du syndicat EDF et Gaz de France.

6 - Demande de désaffectation du logement de fonction à l'école

Les professeurs d'école n'ayant plus droit au logement de fonction, le Conseil Municipal demande la désaffectation des appartements afin de les louer.

La demande sera transmise à Monsieur le Préfet.

7 - Travaux d'aménagement de deux logements au 1^{er} étage du bâtiment scolaire

Après examen des devis pour un total de 33 073,57 € H.T., le Conseil Municipal autorise l'exécution de ces travaux.

8 - Contrat Plan Etat Région - mls à 2 x 2 voies de la RN 122

La communauté d'Agglomération et certaines de ses communes membres dont Reilhac avaient accepté de contribuer au financement de cette réalisation.

Une convention entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Reilhac est proposée. Participation de 4,57 € par habitant soit 4 506,02 €.

Le Conseil Municipal confirme la participation de la commune.

9 - Occupation terrain MAPAD à titre précaire

M. le Maire sur les conseils de la Chambre d'Agriculture propose de réaliser une location

Au fil des réunions du Conseil Municipal

(contrat d'occupation à titre précaire) pour un an à M. Loustaniau Jean-Marie (Parcelle AH 142 et 29). Location : 511 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

10 - Demande de renouvellement du contrat CES

Ce contrat se termine le 31 mai 2004. M. le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre la commune et la D.D.T.E. pour un nouveau contrat.

11 - Lotissement des Landes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 août 1984, dans laquelle le Conseil Municipal acceptait la cession par abandon du Foyer Auvergnat des voies et espaces au profit de la commune.

Il s'agit des parcelles 160 D n° 686.690 et 744. Pour ces parcelles une enquête publique pouvait être nécessaire.

Après contact avec les services compétents de la Préfecture qui par lettre du 24 juin 2004 ont précisé qu'il n'était pas opportun de prévoir le classement dans le domaine public des parcelles, celui-ci étant imprescriptible et inaliénable.

Le Conseil Municipal donc, donne pouvoir au Maire de contacter le Foyer du Haut Midi (anciennement foyer Auvergnat) pour régulariser la situation au moyen d'un acte authentique public au bureau des hypothèques.

Service du 26 août 2004

Le 26 août le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. le Maire J.P. PICARD.

1 - Opération cœur de village - Choix du concepteur

Une consultation de concepteurs a été faite auprès de 3 architectes.

Suite aux propositions reçues le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de M. Marot, architecte à Aurillac ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette mission.

2 - Mission de Maîtrise d'œuvre - Travaux d'aménagement des rues du bourg 1^{re} tranche

Proposition de la D.D.E. - Coût 7 406,25 € H.T. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

3 - Aménagement des rues du bourg - 1^{ère} tranche de la VC n° 8 au cimetière, de la voie communale de Brousse - Choix de l'entreprise

Trois entreprises ont remis une offre.

L'entreprise Eurovia est choisie, son offre étant la plus avantageuse pour la commune pour la 1^{ère} tranche rue du bourg, VC n° 8 et voie communale de Brousse.

Coût de l'opération : 103 223,20 € H.T.

4 - Majoration des tarifs scolaires

- **Cantine scolaire** : Arrêté du 10 juin 2004 fixe la hausse à 2 % pour 2004-2005.

Les tarifs actuels passent :

- pour le ticket à la semaine de 7,30 à 7,45 €
 - pour le ticket journalier de 2,30 à 2,35 €
 - pour les repas adultes à 2,85 €
- Tarifs applicables au 1/09/2004.

- Garderie scolaire :

Prix de la garderie : 1,30 € de l'heure au lieu de 1,15 € (Application 1/09/2004)

- Ramassage scolaire :

60 € par an au lieu de 56 (Application 1/09/2004).

5 - Fixation loyers appartements 1^{er} étage bâtiment scolaire

F3 : 375 Euros par mois toutes charges comprises pour 60 m².

F1 : 230 Euros par mois toutes charges comprises pour 40 m².

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de location. Les recettes seront inscrites à l'article 752.

6 - Contrat assurance des risques statutaires

La commune charge le Centre de gestion de négociation pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise agréée.

Risques couverts :

- agents affiliés à la CNRACL ;
- agents non affiliés à la CNRACL ;
- durée du contrat 4 ans a/c DU 1/01/2005 ;
- régime : capitalisation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat groupe résultant de cette consultation.

7 - Adhésion à l'association pour la formation complémentaire des CEC et CES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention à intervenir entre la commune et l'AFC pour 2004. Coût de la prestation : 45 € par agent.

8 - Avenant au contrat de maintenance J.V.S. - MAIRISTEM

Contrat de maintenance des logiciels

Montant de l'avenant : 241 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer.

Séance du 27 octobre 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 octobre 2004 sous la présidence de M. le Maire J.P. PICARD.

1 - Approbation de la modification du plan d'occupation des sols :

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur et considérant que la modification du P.O.S. telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête, conformément aux articles du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification du P.O.S. et de pratiquer à l'affichage en mairie 1 mois, l'insertion dans un Journal diffusé dans le Département.

2 - Élaboration du plan local d'urbanisme. Demande de mise à disposition de l'État

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la DDE pour assurer cette mission.

3 - MAPAD : Convention de Mandat de maîtrise d'œuvre entre l'OPHLM et la commune

Cette convention a pour objet de définir les relations administratives, techniques et financières entre la commune de Reilhac et l'OPHLM pour les travaux.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention.

4 - MAPAD : Désignation des 3 cabinets d'architectes retenus pour la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'avis d'appel à candidature pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la maison de retraite sur la commune de REILHAC, la commission d'appel d'offre composée des membres de la commission municipale de la Commune, de trois architectes représentant le Conseil de l'Ordre des Architectes de la Région, de Monsieur le Receveur Municipal d'Aurillac Banlieu et de Monsieur le Vice-Président Délégué de l'OPHLM du Cantal, s'est réuni le 21 septembre 2004 afin d'examiner les candidatures reçues.

Quatorze candidatures ont été reçues.

Après examen des candidatures, la commission a décidé de retenir les trois cabinets suivants :

- Cabinet MAROT
- Cabinet TEIL-ORANGE'AD
- Cabinet IMHOLZ

Le Conseil Municipal, après lecture du procès-verbal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal établi par la commission d'appel d'offres.

5 - MAPAD : Approbation du dossier de concours de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du dossier de concours pour la maîtrise d'œuvre.

Ce dossier sera transmis aux trois cabinets d'architectes retenus par commission d'appel d'offres :

- Cabinet MAROT
- Cabinet TEIL-ORANGE'AD
- Cabinet IMHOLZ.

Le dossier comprend :

- l'acte d'engagement,
- le règlement,
- le cahier des clauses administratives particulières,
- le programme et ses annexes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le dossier de concours d'architecture pour la maîtrise d'œuvre,
- S'ENGAGE à verser une prime de 4 600 €, conformément à l'article 74 du CMP, aux deux candidats non retenus sachant que le lauréat percevra la même indemnité à valoir que le marché de maîtrise d'œuvre.

6 - Personnel communal : contrats CEC - CES

Le contrat de CES de M^{me} Leybros s'est terminé le 30/09/2004. Un contrat de 3 mois : 1/10 au 31/12/2004 est accordé. La candidature de M^{me} Mercier a été retenue pour "permanence bibliothèque et entretien de locaux".

Le contrat CEC de M. Vignal expiré le 30/11/2004, ce contrat est renouvelé.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les conventions.

7 - Personnel communal - Désignation d'un délégué représentant le collège des Elus locaux du CNAS

La commune adhère au CNAS depuis le 1/01/2003. Conformément au règlement un délégué doit représenter les Elus, et un autre le collège des bénéficiaires. Sont élus :

- Bernard Laveissière pour les élus,
- Chantal Juillard pour les bénéficiaires

8 - Désaffectation du logement de fonction à l'école

Un avis favorable a été émis par la Préfecture après consultation de M. l'Inspecteur d'Académie.

Le Conseil Municipal décide de procéder à cette désaffectation.

9 - Centre Intercommunal

Réunion de Conseil d'administration du Centre social intercommunal de la Vallée de l'Authre le 15/09/04, y participèrent la Présidente M^{me} Sarrazin et les principaux intervenants M^{lle} Caroline Lugol, Directrice, Stéphane Lachazette, coordonnateur.

Les communes adhérentes : Laroquevielle, Marmanhac, Jussac, Naucelles, Crandelle, Reilhac. Les activités, Centre de Loisirs sans hébergement, Aide aux devoirs, Relais des Assistantes maternelles et accueil information.

Participation de la commune au vu du budget prévisionnel : siège social à Reilhac, 122 € pour le relais d'assistance Maternelle et 315,53 € pour le CLSH année 2004.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur, l'établissement d'une convention pour l'occupation des locaux communaux entre la commune et le centre social.

10 - Désignation des membres de la commission chargée de l'entretien du terrain de Foot

Le Président du Football Club Reilhacois avait exprimé le souhait de la mise en place d'une

commission pour définir le programme des travaux nécessaires et l'entretien du terrain.

Élus représentant le Conseil Municipal : Faugère Louis, Labertrandie Maurice, Bouldoyre Simon, Vermet Francis.

11 - MAPAD : Études Faisabilité géotechnique

Une étude du sol pour la construction de la Maison de Retraite s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal charge l'Office HLM de solliciter deux études nécessaires aux Architectes.

Séance du 29 novembre 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 novembre sous la présidence de M. le Maire J.P. PICARD.

1 - Demande subvention DGE - Année 2005 - Aménagement des rues du Bourg 2^{ème} tranche

Ce projet fait suite au projet élaboré en Avril 2004 qui annule et remplace le projet élaboré en Janvier 2003. Suite aux observations formulées par M^{me} l'Architecte des bâtiments de France, et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Estimation de la 2^{ème} tranche 104 000 € T.T.C. Sachant que la 1^{ère} tranche dont la réalisation a été confiée à l'entreprise EUROVIA était estimée à 78 310 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve ce dossier.

Financement :

- DGE 30 % : 25 085 €
- Fonds propres : 78 915 €.

2 - Éclairage public suite à l'Aménagement le Terrou

Ces travaux après étude en accord avec le Syndicat Départemental des collectivités concédantes de l'électricité et du gaz est approuvé par le Conseil Municipal. Montant des travaux : 5 914,59 € TTC.

- Participation du Syndicat : 40 % du montant H.T.
- Participation de la commune : TVA + 60 % H.T.

3 - Éclairage public : Prise guirlandes au Bourg

Ces travaux d'éclairage "guirlandes" ont fait l'objet d'une étude par le Syndicat Départemental

des collectivités concédantes de l'électricité et du gaz. Montant : 2 375,66 € TTC.

- Charges prises par le Syndicat : 40 % du montant H.T.

- Commune TVA + 60 % du montant H.T.

4 - Avenant portant modification au 1/01/2005 du taux de cotisation du contrat de prévoyance collective - Maintien du salaire

Suite au courrier de la Mutuelle Nationale territoriale, les taux de cotisation du contrat passent de 1,36 % à 1,53 % a/c du 1/01/2005.

Nouveaux taux :

- Part communale : 1,22 %
- Part salariale : 0,31 %.

5 - Contrats CES

M. Roger Vignal ayant refusé le renouvellement de son contrat CEC terminé le 30/11/2004. L'ANPE est sollicitée, pour un CES entretien voirie et bâtiments communaux. Durée 6 mois. Durée hebdomadaire : 20 h.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la DDTE et la commune.

6 - Décision modificative n° 3

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal décide de procéder à la décision modificative n° 3 pour un montant de 6 405 € en fonctionnement.

7 - Centre Social Intercommunal : Contrat de partenariat avec la CAF

Les communes participant à ce contrat désirent s'associer avec la CAF pour le fonctionnement du Centre Social.

Le Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer :

- le contrat de partenariat avec la CAF de 3 ans a/c du 1/01/2004 ;
- l'engagement de réaliser en partenariat avec les autres communes les actions prévues au schéma de développement en finançant 15,24 € par enfant de 6 à 16 ans (ou 18 ans si c'est le cas) résidant sur le territoire contractuel.

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'Identité - Validité 10 ans

- Première demande : extrait d'acte de naissance - copie du livret de Famille - 2 photos d'identité - facture E.D.F ou Télécom - Imprimé de demande à remplir au secrétariat.
- Renouvellement : ancienne C.N.I. - justificatif domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.

- Passeport - Validité 10 ans

- Première demande : 2 photos d'identité - Carte Nationale d'Identité - Imprimé de demande à remplir au secrétariat - timbre fiscal 60 F - livret de famille - justificatif domicile.
- Renouvellement : ancien passeport - timbre fiscal 60 F - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif domicile. Pour les mineurs Timbre Fiscal 30 F - Validité 5 ans.

- Fiche d'Etat-Civil

Depuis le 01/01/01, la Fiche d'Etat Civil est remplacée par une photocopie du livret de Famille. Copie certifiée conforme = obligatoire seulement pour les administrations étrangères.

2 - Urbanisme / Construction :

Pour toute construction supérieure à 20 m² : obligation de déposer un permis de construire. Pour toute construction inférieure à 20 m², pour les clôtures, les modifications de façades, de toiture... : obligation de déposer une déclaration de travaux.

Imprimés à disposition au secrétariat

Pensez à régulariser votre situation car il peut être exigé la démolition des constructions non autorisées.

3 - Recensement Service National

Les jeunes de 16 ans révolus sont invités à se faire recenser à la Mairie.

4 - Adresses utiles :

- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 63 70 77
- ANPE - Maison de l'Emploi
16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- ASSEDIC - 4, rue de Versailles - Aurillac - 04 71 45 59 20
- CAF - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 58 00
- CPAM - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 57 00
- UDAF - Information des familles
9, rue de la Gare-Aurillac - 04 71 48 42 42
- ACART - Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile - 50, rue des carmes - Aurillac - 04 71 48 49 64
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural
9, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 63 25
- ADAVEMIC - Aide à Domicile Pers. Agées et Malades...
30, av. Milhaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- SIAD - Service de Soins à Domicile
1, rue de la Jordanne - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan local d'insertion par l'économie
Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 40
- Présence verte Télé-alarme
Rue du Coq Vert - Aurillac - 04 71 48 82 31
- Centre Social Intercommunal - Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10

Budget 2004

Le budget a été voté, à l'unanimité par le Conseil Municipal le 5 avril 2004. Les résultats de l'année antérieure ayant été repris, il n'y a pas eu de budget supplémentaire. Les modifications budgétaires ont été enregistrées par décision modificative.

Le montant du budget primitif 2004 s'établit à 1 186 816.60 € se répartissant comme suit :

Section de Fonctionnement : 503 360.96 €
Section Investissement : 683 455.72 €

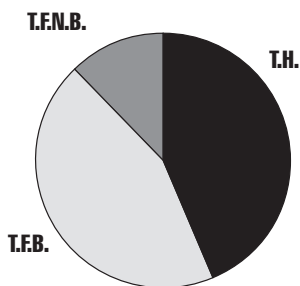
Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2004 :

Taxe Habitation 87 147,00 €
Taxe Foncière bâtie 85 025,00 €
Taxe Foncière non bâtie 23 297,00 €
TOTAL 195 469,00 €

Ces contributions directes représentent 38,83 % des recettes du budget de fonctionnement.

Évolution des taux des trois taxes communales :

| | Taux 2000 et 2001 | Taux 2002 | Taux 2003 | Taux 2004 |
|---------|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| T.H. | 14,48 | 14,70 | 15,16 | 15,46 |
| T.F.B. | 19,88 | 20,18 | 21,39 | 21,82 |
| T.F.N.B | 78,66 | 79,84 | 79,98 | 81,57 |



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

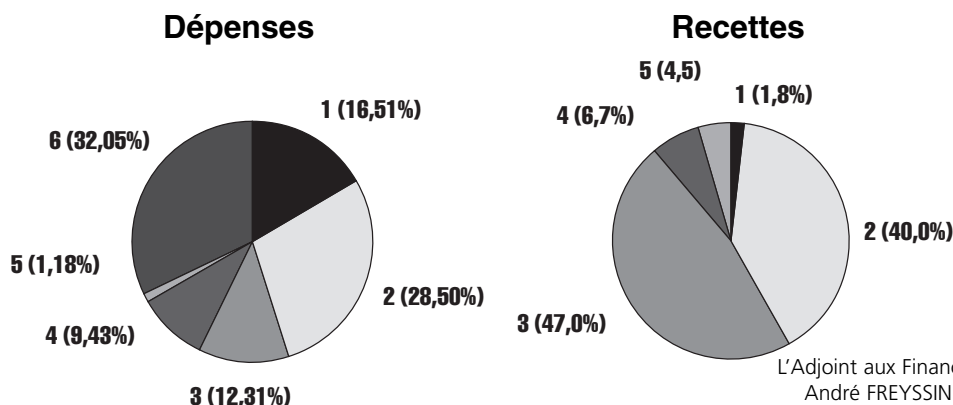
Les Dépenses se décomposent comme suit :

| | |
|---|--------------|
| 1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers. | 83 135.00 € |
| 2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses. | 143 460.00 € |
| 3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, les participations au Syndicat du Col de Légal, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération | 61 985.00 € |
| 4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt | 47 500.00 € |
| 5 - Dépenses imprévues | 5 942.96 € |
| 6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement | 161 338.00 € |

Les recettes :

| | |
|--|--------------|
| 1 - Ventes de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière | 9 100.00 € |
| 2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité. | 201 234.00 € |
| 3 - Dotations - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État | 236 756.00 € |
| 4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, la participation du C.N.A.S.E.A pour les CES et CEC et travaux en régie | 33 600.00 € |
| 5 - Excédent de fonctionnement reporté (année 2003) | 22 670.96 € |

Répartition en pourcentage :



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 683 455.72 €

| | |
|--|--------------|
| * Opérations financières comprenant - le report de l'exercice 2003 | 276 383.07 € |
| - les remboursements du capital d'emprunt | 118 383.07 € |
| - Travaux en régie | 153 000.00 € |
| * Programme de voirie : | 5 000.00 € |
| - Acquisition de terrain pour élargissement de voies communales diverses et frais annexes | 318 783.40 € |
| - Voirie des rues du Haut du bourg | 3 000.00 € |
| - Lotissement des Landes | 168 045.70 € |
| - Réfection de voiries diverses | 109 937.70 € |
| - Mission de Maîtrise d'œuvre DDE pour Aménagement chemin piéton Lagarde | 30 000.00 € |
| - Étude Cœur de Village | 1 700.00 € |
| * Aménagement aires de loisirs Brousse et Reilhaguet | 6 100.00 € |
| * Travaux Éclairage Public | 7 769.00 € |
| * Aménagement des Appartements Locatifs Ecole | 38 508.70 € |
| * Acquisition de divers matériels : Illumination de Noël, Extincteurs, vaisselle, panneau sécurité | 34 785.00 € |
| | 7 226.55 € |

Ces dépenses sont financées par :

| | |
|--|--------------|
| Subvention État (DGE) | 44 085.00 € |
| Subvention Conseil Général (FEC, Opération Cœur de Village et Aménagement Lotissement) | 87 612.00 € |
| Vente de terrains lotissement | 167 200.00 € |
| Excédent de fonctionnement Capitalisé | 77 298.72 € |
| Subvention pour mise aux normes terrain foot | 4 000.00 € |
| Virement de la Section de Fonctionnement | 161 338.00 € |
| Fond de Compensation TVA et Taxes Locales d'Équipement | 21 322.00 € |
| Emprunt à prévoir | 120 600.00 € |

Subventions aux associations :

| | |
|--|--------------------|
| APE ECOLE PUBLIQUE | |
| Subvention habituelle : | 1 037,00 € |
| Activités extra scolaires : | 915,00 € |
| Sub exception (DDJS) Acti Culturelles : | 600,00 € |
| Sub Except (DDJS) Act Sport : | 397,00 € |
| ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE CANCER | 77,00 € |
| COMICE AGRICOLE JUSSAC | 46,00 € |
| BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET | 76,00 € |
| PUPILLES ECOLE PUBLIQUE | 23,00 € |
| FOOTBALL CLUB REILHACOIS | |
| Subvention habituelle : | 1 067,00 € |
| Sub except : (location terrain de sport)AURILLAC | 1 600,00 € |
| Sub except (DDJS) : | 200,00 € |
| Association Anciens d'Algérie | 31,00 € |
| Assoc Anc Algérie : Congrès Départ | 150,00 € |
| F.A.L. | 23,00 € |
| Ass. Jeunesse et Plein Air | 31,00 € |
| Association de PECHE | 16,00 € |
| Le tilleul Reilhacois | 260,00 € |
| Le Tilleul Reilhacois (Except DDJS) | 100,00 € |
| La quille reilhacoise | 77,00 € |
| COMITE DES FETES | 990,00 € |
| Comité des Fêtes (except DDJS) | 103,00 € |
| Bibliothèque sonore | 46,00 € |
| Club Canin Cantalien | 153,00 € |
| Club des Aînés | 230,00 € |
| A.C.C.A. | 229,00 € |
| EPICERIE SOCIALE | 152,00 € |
| VALLEE DES POETES | 100,00 € |
| Association donneurs de sang | 100,00 € |
| FAL -tour pédestre | 195,00 € |
| Association de GYM | 150,00 € |
| Les Amis de Broussette | 150,00 € |
| Assoc Anciens Combattants | 100,00 € |
| TOTAL DES SUB PREVUES | 9 424,00 € |
| PROVISION | 576,00 € |
| TOTAL PREVU 2004 | 10 000,00 € |

Don du sang - Col de Légal

Association pour le don de sang bénévoles de Jussac et ses environs

Qu'est-ce que la FFDS :

- Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole.
- Un organisme fédérateur de plus de 2500 Associations regroupées en Unions Départementales et Comités Régionaux, et de Groupements Nationaux, la Fédération compte près de 600 000 adhérents, donneurs et militants pour le Don de Sang Bénévole.

Elle fut fondée en 1949.

Quelles sont les missions ?

- Regrouper les associations pour le Don de Sang Bénévole dans une organisation nationale unique,
- Promouvoir en permanence le Don de Sang Bénévole,
- Collaborer à la collecte du sang et à la sécurité transfusionnelle,
- Participer au recrutement et à la fidélisation des donneurs de sang bénévoles.

Représenter les donneurs auprès des pouvoirs publics et des organisations nationales et internationales.

Qu'est ce qu'un donneur de sang ?

C'est un adhérent de l'association pour le Don

du Sang Bénévole.

Il respecte le Code d'Honneur des Donneurs de Sang Bénévoles qui est le suivant :

« J'accepte librement :

* les principes éthiques suivants :

VOLONTARIAT - ANONYMAT - BENEVOLAT - NON PROFIT

- de répondre avec sincérité aux questions posées lors de l'entretien Médical,
- de me soumettre en toute honnêteté aux contrôles médicaux jugés indispensables avant tout prélèvement sanguin,
- de répondre à toute convocation d'examen

médical complémentaire consécutif à ce prélèvement

- de préserver ma santé dans le respect de celle du receveur,
 - de rester toujours digne d'être un DONNEUR DE SANG RESPECTUEUX DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA SOLIDARITÉ HUMAINE. »
- Le donneur peut donner son sang de 18 à 65 ans.

La composition du bureau

PRÉSIDENTE : VERCHERE Jeannette
7, rue des Bouleaux - 15250 Jussac

VICE-PRÉSIDENT : BONNET Joseph
38, cité du Buron - 1520 Jussac

TRÉSORIER : PUECH Cécile
Rue des Jardins - 15250 Jussac

Secrétaire : ROLLAND Yvette
Le Prat Dommergue - 15250 Reilhac

SECRÉTAIRE-ADJOINT : APCHIN Ginette
Le Bourg - 15250 Reilhac

Compte-rendu d'activité 2004

- 3 collectes (organisation - collations)
- 21 avril 2004
- passage de la flamme de la vie (pot de l'amitié)
- Mai 2004
- Vendredi 14 mai 2004 loterie gratuite pour les enfants (la roue de la Vie).
Tous les enfants ont eu un cadeau.
- Tombola pour adultes
- Goûter offert par le 3^{ème} âge de Reilhac
- Décembre 2004
- Participation au téléthon

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de REILHAC. 04 71 63 00 63

Col de Légal Bilan d'activité 2004

Hébergements :

800 nuitées (passages et groupes) en 2003, 1439 en 2004

Ce qui représente une recette de 7631 Euros en 2003 et 11153 Euros en 2004.

L'activité ski :

L'année 2004 a bien démarré, l'enneigement est au rendez-vous

La recette a été de 143006 Euros

Le partenariat avec les hébergements locaux a fonctionné. La participation est de 14 Euros par lit pour bénéficier de 30% de réduction sur les prestations.

Ce partenariat nous a assuré une recette complémentaire de 689 Euros.

Perspectives 2005

Pour assurer un service de qualité un poste de contractuel est créé à compter du 1er novembre 2003 car le syndicat ne peut bénéficier d'emplois aidés par l'Etat en raison de restrictions en matière de ce type de contrat. Monsieur Charles Maurin assume cette tâche avec un dévouement exemplaire.

Au niveau des perspectives la saison 2005 semble prometteuse.

Au niveau des travaux il est prévu de mettre la cuisine aux normes et de remplacer les radiateurs existants par des panneaux rayonnants.

Les écoles du territoire seront contactées pour profiter de ce domaine skiable et ludique fort intéressant.

Une extension du site est envisagée avec l'implantation de dix chalets à terme sur le site ce qui permettrait de rentabiliser la structure et de pérenniser l'emploi existant et plus, en développant des activités pour les résidents.

Rendez vous avec la neige ou sans pour une randonnée au Col de Légal pour une sortie en famille ou en groupe !!

Les délégués Christophe Claveyrolles - Bernard Laveissière

Travaux

Éclairage

L'éclairage des fêtes de fin d'année a été modernisé et complété. Une commission composée des élus du Conseil Municipal a mené à bien ce dossier.

L'installation assurée comme chaque année par l'Entreprise LAVIGNE, permet d'affirmer que l'éclairage sur Reilhac est de qualité.

La Route Impériale de la Croix de Lestoubeyre au lotissement des Eglantines n'a pas été oubliée, les candélabres doivent être changés une 2^{ème} fois. En effet les mâts en aluminium anodisé présentent des défauts, la 2^{ème} livraison est aussi inacceptable (le traite-

ment des mâts est à refaire). L'entreprise qui les a installés se retourne contre le fabricant. Une proposition sera faite pour régler au plus vite ce problème de malfaçon.

C'est pour ce motif que l'équipement de prises de courant pour les Fêtes de fin d'année n'a pu être posé sur les mâts.

Les demandes d'intervention sur l'éclairage public sont à faire en Mairie qui les transmet à l'entreprise (environ une intervention par mois).

N'hésitez pas à nous informer, car la sécurité de tous dépend d'un éclairage de qualité.



Extension du gaz naturel

Sur le secteur de « Lagarde – Le Remblai », Gaz de France décide l'extension du réseau gaz. Les travaux financés par Gaz de France, sont confiés à l'Entreprise GUENIOT de NEUVEGLISE pour la pose de la conduite.

Sur le parcours de la conduite, plus de 50 % des habitations particulières demandent le raccordement au réseau gaz.

Les récentes constructions équipées d'un chauffage en bon état autre que le gaz, hésitent à investir dans un nouveau mode de chauffage,

nous les comprenons. Le moment venu, le gaz est à leur disposition, devant leur porte.

Les travaux de pose de la canalisation n'ont pas provoqué de gêne particulière pour la circulation des riverains.

Lotissement des Landes

Les travaux de viabilité du Lotissement des Landes se terminent : les réseaux secs et humides, ainsi que l'empierrement de la voirie sont achevés.

Les 5 permis de construire ont été accordés : la construction des 5 lots a débuté.

Trois maisons sont couvertes, la 4^{ème} est en construction, et la 5^{ème} ne tardera pas à débuter.



Voiries

Le Conseil Municipal décide de réaliser deux voiries en 2004, et demande à la Direction Départementale de l'Équipement Aurillac Nord l'étude des deux projets

- 1) Chemin du Cimetière
- II) Rue de Brousse

Les projets présentés au Conseil Municipal par la Direction Départementale de l'Équipement Aurillac Nord sont adoptés, le financement est inscrit au budget primitif 2004.

Trois entreprises de travaux publics sont consultées. L'entreprise EUROVIA est la mieux disant. Les travaux lui sont confiés.

I) Chemin du Cimetière

Une voirie a été créée avec calibrage de la chaussée, empierrement, réalisation de trottoirs, pose de bordures, grilles avaloir pour la récupération des eaux de pluie abondantes sur le secteur, mise en place de l'éclairage public et enrobé à chaud sur la chaussée et les trottoirs.

II) Rue de Brousse

La rue derrière les caves à vin des établissements Fontanille a fait l'objet elle aussi d'une réfection totale. Les travaux réalisés par la même entreprise, consistent au renforcement et reprofilage en grave émulsion avec un enduit

bicouche qui présente l'avantage de rendre la chaussée plate et plus confortable. Les habitants de Brousse profitent depuis quelques mois de cet aménagement.



Les travaux à l'école

Par délibération en date du 27 mai 2004, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet du Cantal l'autorisation d'annexer les logements de fonction des instituteurs situés au 1^{er} étage de l'école Auguste Bancharrel.

Après avoir consulté Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Préfet donne un avis favorable à la désaffectation des locaux.

Le Conseil Municipal décide la réfection totale

des locaux et leur mise en conformité.

Les travaux réalisés

- 1) Remplacement des fenêtres avec double vitrage
- 2) Réfection totale de l'électricité pour obtenir l'attestation de conformité et la pose des compteurs EDF : l'avis du consuel est nécessaire.
- 3) Le gaz naturel a été installé : deux chaudières murales individuelles avec production d'eau

chaude ont été installées et contrôlées par Qualigaz.

4) Les installations cuisine, salle d'eau et toilettes sont neuves.

5) La faïence, les revêtements de sol, les peintures des appartements et de la cage d'escalier sont l'œuvre des employés communaux qui ont permis de louer rapidement les deux appartements, un F3 et un studio.

Urbanisme

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

En 2004 la commune de REILHAC a délivré :

- 12 Permis de construire
- 13 Demandes de travaux exemptés du permis de construire
- 4 Certificats d'urbanisme.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La modification du Plan d'Occupation des Sols qui a lieu courant 2004 a porté sur les points suivants :

A - Ouverture à l'urbanisation de la zone NA à Brousse (Planche 1)

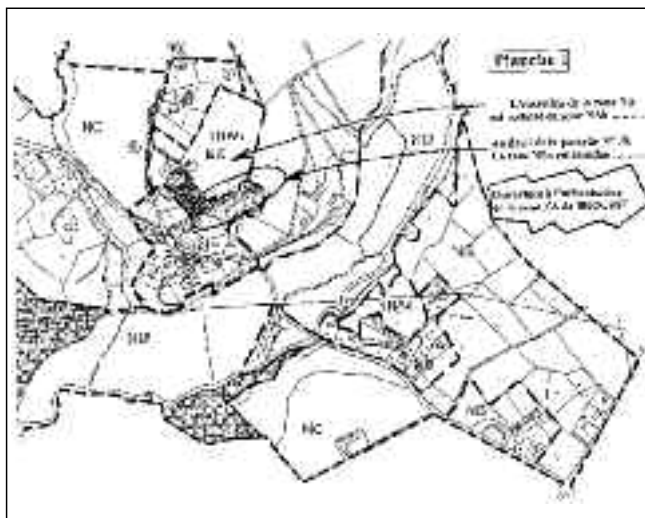
Il s'agissait d'ouvrir à l'urbanisation une partie des secteurs actuellement classés en zone NA au lieu-dit Brousse.

Cette ouverture à l'urbanisation s'est faite en partie par la création d'une zone 1NAb d'une part et par l'extension d'une zone NBa d'autre part.

- Au droit de la parcelle N° 30, la zone NBa est étendue sur une surface très restreinte pour permettre l'évolution des constructions qui y figurent.

- L'ensemble de la zone NA est reclassé en zone 1NA, pour laquelle est créé un secteur 1NAb. Le règlement de ce secteur est celui applicable à la zone pour l'ensemble des articles, hormis pour ce qui concerne l'article 1NA5 relatif à la taille des terrains. En effet, l'assainissement individuel sur ce secteur composé de terrains peu propices nécessite un parcellaire étendu.

Caractère de la zone 1NA : il s'agit d'une zone à vocation résidentielle, de commerces et de services dont l'aménagement peut être réalisé dans le cadre du POS.



B - Extension de la zone UB au bourg (Planche 2)

A proximité immédiate du bourg, la zone UB est modifiée par une extension mesurée.

Cette extension est réalisée au détriment de la zone 1NA de Lestoubeyre : elle ne remet pas en cause la destination de la zone 1NA et n'a aucune influence sur les projets actuels. Cette extension permet néanmoins de consolider la vocation résidentielle de ce secteur en renforçant la centralité du bourg.

C - Emplacement réservé (Planche 3)

Sur le secteur de Cap del Couderc, et jusqu'en

limite de la cité des Landes, les projets d'urbanisation des zones UC et 1NA sont en voie de concrétisation. C'est notamment le cas pour la création du nouveau lotissement communal des Landes.

Il s'agit là d'un secteur relativement vaste qu'il convient d'organiser de manière économe et rationnelle. Il convient également de préserver un potentiel de constructibilité à venir et d'éviter que certaines parcelles soient enclavées.

La création d'un emplacement réservé destiné à la réalisation d'une voirie interne à la zone permettra de satisfaire à cette exigence.



(Planches 1, 2, 3 peuvent être consultées agrandies en Mairie)

OPÉRATION « CŒUR DE VILLAGE »

L'année 2004 a vu la phase Diagnostic de l'opération « Cœur de village » aboutir à la présentation d'un rapport. L'objectif de cette opération est d'inviter les élus à une réflexion à long terme, en considérant l'espace du bourg et des deux écarts que sont Brousse et Reilhaguet dans leur globalité, et à réunir tous les intervenants autour d'un même projet.

Chaque bourg et chaque village possèdent une personnalité propre, une identité particulière. En s'appuyant sur une analyse urbaine, le diagnostic préalable cherche à mettre

en évidence ce qui caractérise des lieux, ce qui les structure, ce qui les perturbe afin de guider le projet d'aménagement propre au bourg ou aux villages concernés, au mode de vie de ses habitants et de donner à la municipalité des éléments de décision pour des choix d'aménagement, le C.A.U.E. accompagnant le

maître d'ouvrage dans sa démarche propre.



Urbanisme



Présentation de l'opération Cœur de village

La diagnostic de l'opération « Cœur de village » a été présenté le 23 Mars 2004 au Conseil Municipal et le 22 avril 2004 à la population de REILHAC lors d'une réunion publique animée par Mme CORABCEUF membre du C.A.U.E. et auteur du rapport.

Dans sa séance du 27 mai 2004 le Conseil Municipal a désigné M. MAROT, architecte à AURILLAC concepteur du projet.

Ce diagnostic est à la disposition de la population de REILHAC qui désire le consulter en mairie.

Ci-dessous deux plans tirés du diagnostic réalisé par le C.A.U.E. (Peuvent être consultés agrandis en Mairie)



ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans sa séance du 27 Mai 2004 le Conseil Municipal de REILHAC a décidé de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 27 Septembre 2000 en élaborant un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les études relatives à la présente procédure seront conduites selon les dispositions de la loi du 13 Décembre 2000 dite loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Le Plan Local d'Urbanisme sera élaboré sur la totalité du territoire communal.

Un cahier des charges définit le rôle des différents partenaires et la nature des études à réaliser dans le cadre de cette procédure.

Lors de sa séance du 27 octobre 2004 le Conseil Municipal a désigné

trois cabinets d'architecte parmi lesquelles sera retenu celui qui aura la maîtrise d'œuvre et a approuvé le dossier de concours. Le cabinet d'architecte qui sera retenu courant 2005 à la suite de ce concours devra assurer :

- 1 - La concertation (Article L 123-6 du code de l'urbanisme)
- 2 - Les études avant arrêt du PLU.
 - L'élaboration de la rédaction du rapport de présentation.
 - L'élaboration et la rédaction du projet d'aménagement et du développement durable (PADD).
 - L'élaboration et la présentation des orientations d'aménagement.
 - L'élaboration du règlement.
 - L'élaboration des annexes.
- 3 - Les études complémentaires.

4 - Le complément d'études après l'arrêt du PLU.

5 - La rédaction du compte rendu des réunions.

6 - Le rendu des documents.

Conclusion : Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) feront l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet. (Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme).

Un dossier complet comprenant le projet de PLU devra être mis à disposition du Conseil Municipal pour arrêt, dans un délai de douze mois à compter de la désignation.

L'Adjoint à l'Urbanisme
Christian Vidal

C.C.A.S.

Présidé par Le Maire Jean-Pierre PICARD, cette commission fonctionne avec une subvention votée par le Conseil Municipal lors du Budget Primitif. Elle est gérée par des membres élus et des membres nommés ; son rôle est d'apporter un soutien aux personnes en difficulté, et aux personnes âgées de la commune.

Les membres élus sont Mesdames APCHIN Ginette, FONTANILLE Viviane, SOUBRIER Christiane et Monsieur BOULDOYRE Simon.

Les membres nommés sont Mesdames COSTES Marie-Louise, LAPOUBLE Juliette, LABERTRANDIE Marie-José et MEYNIEL Isabelle.

Le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) fonctionne depuis environ 1 an et REILHAC compte parmi les communes adhérentes. Ce centre est ouvert à toute personne âgée, retraitée et à leur famille. C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées, avec une mise en relation avec les services de santé, sociaux, etc...

Vous pouvez les contacter au 04.71.45.47.46 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

La Commune de REILHAC adhère également à l'Association A.B.C. (Accueil Boutique Conseil) ou Epicerie Sociale. Son but est d'apporter une aide ponctuelle aux personnes en difficulté (surendettement passager, décès, perte de travail, divorce...). Les



Ils étaient nombreux...

dossiers sont instruits par l'Assistante Sociale du secteur, **Mme TANAVELLE**, qui assure, depuis le 1^{er} janvier 2005 une seule **permanence à REILHAC le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la Mairie, de 10h00 à 12h00** (les autres permanences ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} jeudi à JUSSAC et le 4^{ème} jeudi à NAUCELLES, aux mêmes heures).

Les activités du C.C.A.S. pour l'année 2004 ont été les suivantes :

- le 7 mars : jour de la fête des grands-mères, les personnes de plus de 63 ans ont été invitées à partager un repas cuisiné avec beaucoup de soin, mais aussi de joie et de bonne humeur, par les membres du C.C.A.S., ainsi que par des bénévoles. Les « Mamies », après avoir dansé avec beaucoup d'entrain, ont été fêtées par un charmant bouquet de jonquilles et d'iris.

- le 25 mai : Comme les années précédentes,

toutes les mamans se sont vues offrir une rose à l'occasion de la fête des mères.

- le décembre : distribution de 78 colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans, et d'une boîte de chocolats fins aux personnes résidant en Maison de Retraite.

"Cuisines" après l'effort, un peu de réconfort avec les encouragements du Maire !



Préparatifs pour la distribution des Roses

Comme les autres années, quelques aides ont été accordées par le CCAS à des personnes momentanément dans le besoin.

Tous pour le Téléthon à Reilhac



Au gré du vent !

Samedi 4 décembre quelques marcheurs ont découvert Reilhac sur un circuit qui les a emmenés au sentier de randonnée du bois aménagé du Calvaire.

Le club de Gymnastique volontaire de Reilhac a encadré un cours d'initiation de 14h à 15h. Nous remercions l'animatrice du club d'avoir par-

ticipé à ce moment de solidarité.

L'amicale des joueurs du Football Club de Reilhac a organisé une séance de tir au but sur le plateau polyvalent.

La salle polyvalente a été réservée pour la vente d'objets réalisés par des bénévoles de la commune qui a connu un grand succès. Nous les remercions.

L'Amicale des Parents d'élèves a organisé un grand lâcher de ballons.

Le Tilleul Reilhacois avec le club de Jussac a débuté dès 14h30, un grand défi : 4 triplettes vont jouer durant 27 h30 à la pétanque.

A 19h le comité des Fêtes a régalé 120 convives avec une Poule au riz sauce suprême dans une ambiance chaleureuse grâce aux deux Michel.

A 21h à l'église, un spectacle de qualité a réuni environ 60 personnes. La chorale Mélodie en Sous-Sol a enchanté le public. Nous les remercions pour leur participation.

Merci à l'Association de Chasse qui a assuré la buvette et aussi la collecte auprès de leurs adhérents.

Un grand bravo aussi aux donateurs associatifs et individuels.

La somme recueillie sur Reilhac s'élève à 2800 Euros.

Le dimanche à 18h les pétanqueurs ont réussi leur pari : 27h30 non-stop malgré le froid. Bravo pour cette performance qui sera inscrite au livre des Records.



Attention aux boules !

Bernard Laveissière

Vœux du Maire - Visite Sous-

Les Vœux du Conseil Municipal



Puis c'est devant ce parterre d'invités, où l'on remarquait la présence de tous les présidents d'associations, les membres du CCAS, des personnalités parmi lesquelles le Conseiller Général du Canton de JUSSAC, Jacques MARKARIAN, l'Abbé VERMANDE, que Jean-Pierre PICARD présentait ses vœux : « Mes Chers Amis, je vous adresse à tous mes meilleurs vœux, une très bonne et heureuse année, que 2005 vous apporte la paix, la sérénité pour vivre le plus harmonieusement dans votre Commune. Sachez que vos élus feront tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter la vie communale et vous assurer de tout ce dont vous êtes en droit d'attendre d'eux ».

Avant d'en terminer et en tant que vice-président de la Communauté d'Aurillac, Jean-Pierre PICARD retraçait l'ensemble des réalisations en cours et à venir sur le Bassin d'Aurillac, avec entre autre, la Halle Polyvalente, le Centre Aquatique, les zones d'activités d'Esban et de La Sablière.

Le Conseiller Général, Jacques MARKARIAN, a adressé à son tour ses vœux à tous les Reilhacois en les assurant de son soutien, et de sa satisfaction d'avoir pu apporter son concours à quelques réalisations et en particulier celle de la Maison de Retraite.

Et tradition oblige, la cérémonie s'est prolongée dans la convivialité.

C'est en très grand nombre qu'en ce début d'année 2005, les Reilhacois et Reilhacoises ont répondu par leur présence, à l'invitation de Jean-Pierre PICARD, Maire, et de son Conseil Municipal, à la cérémonie des vœux qui s'est déroulée à la Salle des Fêtes, en y associant tout le personnel communal.

C'est d'abord par une pensée tournée vers ceux qui souffrent que le Maire s'est adressé aux présents, et principalement pour ceux qui ces dernières semaines ont été touchés de plein fouet par les tremblements de terre et raz de marée, avec des conséquences de douleurs et de désastre sans précédents.

Puis s'adressant au personnel communal, il les remerciait très chaleureusement pour le travail accompli, ainsi que les responsables d'associations, les professeurs d'écoles, les chefs d'entreprises, les commerçants, les artisans, les agriculteurs et les Services de la Préfecture, du Département, de la DDE.

Il présentait ensuite les principales réalisations effectuées dans la commune en 2004.

Il s'attachait également en quelques mots à désigner celles prévues pour 2005.



Visite du Sous-Préfet

Le 20 novembre 2004, un périple très intéressant s'est déroulé pour les Maires et Elus des cinq Communes du Canton de JUSSAC.

En effet, à l'initiative de Jacques MARKARIAN, Conseiller Général, le Sous-Préfet, Monsieur POUGET, avait répondu à son invitation, et consacrait sa journée à ce tour de Canton.

Reçu tour à tour par chacun des Maires et Conseillers, il a pu découvrir les différentes installations et travaux en cours, et tout simplement la vie de ces 5 Communes.

Accueilli à la Mairie de REILHAC par Jean-Pierre PICARD, Maire, et son Conseil Municipal, en présence de Jacques MARKARIAN, il a pu visiter la Mairie, et ensuite prendre connaissance des diverses réalisations dans le passé, et celles entreprises dans la commune dans un proche avenir :

- travaux en 2005 sur les rues du Haut du Bourg,
- mise en place de l'opération « Cœur de Village »
- avancement du programme de la Maison de retraite
- réalisation d'un lotissement aux « Landes »
- mise en place d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)



Cette journée très enrichissante a permis d'instaurer un dialogue de terrain, avec le représentant de l'Etat, qui a pu ainsi se rendre compte que la Commune de REILHAC avait des capacités à se développer, à entreprendre et améliorer les conditions de vie de ses habitants.



Le Maire, Jean-Pierre PICARD ne manquait pas de souligner les bonnes relations établies avec les Services de l'Etat, et remerciait Monsieur Le Sous-Préfet d'avoir consacré une partie de sa visite à la Commune de REILHAC.

Après une visite dans la Commune où il découvrirait quelques réalisations et le futur emplacement de la Maison de Retraite, il continuait son périple dans le Canton de JUSSAC.

ÉCOLE PUBLIQUE ————— *Auguste Bancharel*

L'année scolaire 2004/2005 a débuté par le maintien du demi-poste en maternelle qui a conduit à l'organisation des classes de la façon suivante :

- cycle 3 22 élèves
- cycle 2 17 élèves
- grande et moyenne section 18 élèves
- petite section 15 élèves

Afin de pouvoir maintenir ce demi poste la Directrice convie tous les nouveaux arrivants et enfants de plus de 2002 à venir s'inscrire.

Les enfants de cycle 3 ont débuté ou continué leur apprentissage de la langue anglaise. Cette année a été impulsée par

un nouveau projet d'école basé sur une meilleure maîtrise de la langue orale et un accès à la culture. Pour ce faire les 3 classes de la moyenne section jusqu'au CM 2 travailleront tout au long de l'année à la production et à la réalisation de 3 contes musicaux : « L'Echappée belle », « Les pings et les pocs », et enfin « Petit loup fluo » ; ces 3 pièces seront jouées lors de la fête des écoles et peut être au festival d'expression enfantine début juin, qui se déroulera à AURILLAC, et qui sera ouvert aux écoles du département et à tous les spectateurs désirant y assister.

Comme chaque année, l'APE soutient l'équipe enseignante dans ses choix et projets pédagogiques, et a permis aux

écoliers de participer à plusieurs regroupements sportifs, à des spectacles musicaux et à des sorties culturelles telles que la visite de la médiathèque, de la caserne des pompiers ou encore une exposition d'arts plastiques.

De plus, toujours avec l'aide de l'APE, les élèves du cycle 3 partiront en juin 2 jours au FUTUROSCOPE de POITIERS.

L'année 2004/2005 a donc débuté de façon très dynamique et s'annonce comme porteuse de points forts dont les 67 élèves de l'école de REILHAC sont les acteurs.

Valérie BONIS

A.P.E.



Cette année encore l'APE a financé de nombreuses activités : arts plastiques (25 enfants) tous les vendredis soirs grâce à l'implication exemplaire du bureau des parents d'élèves, poney à JUSSAC, piscine et voyages scolaires, étang de Marfond pour les petits et Super-Lioran (patinoire) pour les plus grands.

Nous avons fêté Carnaval



en déguisant nos chérubins qui ont brûlé Monsieur Carmantran. La soirée s'est terminée par le repas concocté par le Comité des Fêtes.

Nous remercions les habitants de REILHAC pour leur accueil le 1^{er} mai pour la distribution du muguet.

L'année s'est terminée par un spectacle présenté par les maîtresses et le maître, nous les en remercions.

La fête de l'Ecole s'est clôturée par un spectacle mis en scène par Serge JACQUEMARD ayant pour décor une magnifique fresque réalisée lors des



ateliers arts plastiques, accompagné d'un conte.

Depuis la rentrée, les enfants ont participé aux sorties USEP (rencontres sportives), jeunesses Musicales de France et Médiathèque Communautaire.

A Noël, les enfants de l'Ecole ont eu la joie de voir arriver le Père Noël en Quad après le repas financé par la Mairie.

En janvier, l'APE a organisé une collecte de jouets suivie de la dégustation



de la galette des rois.

Dans les projets à venir, les arts plastiques sont reconduits le samedi de 9h30 à 11h30 pour tous les enfants de la Commune. Cette année les enfants de CE2, CM1, CM2 auront la joie de visiter le Futuroscope de POITIERS les 16 et 17 juin 2005. La municipalité participera à cette action éducative.

Très bonne année à tous.

Bureau de l'Amicale

Président :

Laurent BEGUET

Vices-Présidents :

- Marie-Christine BATAILLE
- Bernard LAVEISSIERE

Trésorier :

- Gérard COMBELLE

Trésorier adjoint :

- Isabelle MEYNIEL

Secrétaire :

- Christine BRUEL

Secrétaire adjointe :

- Emmanuelle GROS

**Le Président
Laurent Beguet**

Le Tilleul Reilhacois

Cette saison 2004 a vu 37 pétanqueurs et amis prendre la licence.

Notre Club était présent à divers Championnats Départementaux, au Challenge de l'Amitié, et 2 équipes à la Coupe du Cantal. L'une a perdu en quart de finale contre le Club de ST-FLOUR, l'autre en huitième de finale de la Coupe du Comité contre LUGARDE. Tout cela dans un bon esprit.

Juste une petite constatation, comme dans tous les sports maintenant, l'argent entre en jeu.

Espérant que dans notre Club l'esprit reste comme dans les statuts « Pétanque = Détente !! ».

Sur la Commune, nous avons organisé 2 concours de Belote, 4 concours internes ouverts à tous et, pour la 1^{ère} fois, avec l'amicale des joueurs et anciens joueurs de Foot, le Feu de la St-Jean. Un grand succès pour cette première : plus de 80 personnes à la soirée grillades et encore plus à la soirée dansante gratuite et l'embrasement du feu (à prévoir pour 2005).

Mais cette année, notre plus beau souvenir fut le 3 juillet 2004. Journée en l'honneur du créateur du Club, notre Ami Daniel DELOR, également instituteur de nombreuses années dans notre Commune.

Tous les membres du bureau voulaient lui rendre hommage en faisant participer tout le milieu associatif de la Commune. Le Club fut fier de voir 32 équipes formées avec les membres de l'A.P.E., du Comité des Fêtes, du Foot, de l'Amicale du Foot,



Un jeune "pétanqueur" méritant reçoit une coupe

du Club de Gym, de la Quille, des Amis de Brousse et des Clubs de JUSSAC et NAUCELLES.

Une journée inoubliable clôturée par un excellent repas préparé par notre ami Michel LORCA, ou une centaine de per-

sonnes purent apprécier son talent de cuisinier.

Le Président, les membres du bureau et tous les licenciés tiennent à remercier toutes les Associations pour leur participation, ce qui prouve bien la force du milieu associatif sur REILHAC. Encore merci à tous.

Un petit regret cette saison car nous n'avons pu créer notre Ecole de Pétanque. Un nouvel essai sera renouvelé pour 2005. A savoir : le Club prend en charge le coût de la licence, l'assurance pour les enfants.

Lors de Téléthon 2004, organisé sur notre Commune, en association avec le Club de JUSSAC, nous avons tenté de refaire notre record du monde de pétanque afin de le faire homologuer. Pour cette tentative, 16 joueurs (9 de REILHAC et 7 de JUSSAC) ont joué du samedi 14h30 au dimanche 18h04, soit 27h34mn non stop, soit 85 parties jouées, 10680 boules jetées pour un poids total de 7 tonnes et 521 kilos. Un record qui, nous l'espérons, cette année, sera homologué.

Nous remercions le Conseil Général du Cantal pour son aide financière et matérielle, Eco Service, la Boucherie BRUEL et la Grande Surface « GEANT » sans oublier Monsieur Le Maire pour les croissants du dimanche matin, le Comité Départemental de



leur travail lors de la collecte des résultats.

A savoir : tous les joueurs ont payé un engagement reversé au Téléthon. A souligner également que seul Jean-Michel, le Président, a embrassé une fois FANNY sur 85 parties.

Tous les membres du bureau et tous les licenciés souhaitent à tous les habitants de notre Commune nos vœux de bonheur pour 2005.

A noter que Mr LARION et Mr CHARBONNEL sont membres du Comité de Gestion du Boulodrome d'AURILLAC et que Mme LARION Martine a été élue au



Assemblée générale 2004 qui clôture une année bien remplie

Le Bureau :

- Président actif : Mr LARION Jean-Michel
- Président d'honneur : Mr PICARD Jean-Pierre
- Vice-Président : Mr SAUTAREL Bernard
- Trésorière : Mme LARION Martine
- Trésorier Adjoint : Mr MAS Guillaume
- Secrétaire : Melle RAFFY Sophie
- Secrétaire Adjoint : Mr CHARBONNEL Didier

Pétanque pour son don au Téléthon, la Commune pour son aide matérielle, M. VALADE du Comité, Mme LABERTRANDIE Sylvie, Mme MIGINIAC Josiane, Mme DOYEN Geneviève, Mme LARION Martine, Melle NOYGUES Joëlle pour

Comité Départemental de Pétanque du Cantal.

Le Président
J.M. Larion



Mot du Conseiller général

La Maison de Retraite... enfin...

Nos aînés l'attendent depuis longtemps. Après plusieurs années d'efforts, notre projet va sortir de terre. C'est une grande satisfaction pour le Conseiller Général que je suis d'avoir pu rassembler 10 communes autour de Jean-Pierre PICARD et de son Conseil Municipal pour mener à bien cette difficile entreprise.

Le projet de l'Architecte MAROT sort du commun. Il sera particulièrement bien adapté aux personnes âgées dépendantes. Le « projet de vie » de cet établissement est le fruit d'une longue réflexion des élus en accord avec les « Cités Cantaliennes de l'Automne » et de son Directeur, Monsieur MONSERAT.

Je suis sûr que cette réalisation marquera non seulement REILHAC et tout le Canton, mais aussi les modalités d'accueil des personnes âgées dépendantes.

Notre « Maison de Retraite » servira d'exemple...

Jacques MARKARIAN

L'architecte Daniel

Depuis bientôt 6 ans la Commune, Mr Le M... ter et défendre le dossier de la maison de... Conseiller Général et auquel ont participé l...

A présent le projet peut entrer dans sa pha... tion de concepteurs architectes et l'organis... ces locales et clermontoises.

Parmi les trois projets remis, le jury et la Co... MAROT, architecte à Aurillac qui a propos... s'intégrer le mieux possible à l'architecture... tères relevés dans l'étude « Cœur de villa... recommandations des architectes des Bâtim...

UNE MAISON D'ACCUEIL AU CENTR

La situation de ce projet, de longue date pr... réserve à cette maison une place de choix... urbanisme et en architecture, à la vie et à l... démarche novatrice et volontaire.

UNE RESIDENCE QUI INTEGRE LA

La maison de retraite, en jouant des formes... longe dans son équilibre au site et au pays... monieux à l'échelle domestique.

L'aspect architectural est primordial :

1. Pour le patient valide désorienté : il s'ag... afin qu'il puisse directement et durablement...
2. Pour le personnel : l'enjeu en terme d'im... un cadre attractif.





Daniel MAROT nous livre ses motivations sur le projet

aire et l'équipe du Conseil ont œuvré pour monter la retraite soutenue par Mr MARKARIAN notre Maire des Communes.

se opérationnelle, qui a débuté par la consultation du concours auquel ont participé 3 agen-

mmune de Reilhac ont choisi le projet de Daniel Marot. Le projet correspondant aux objectifs fixés de « vivre à l'harmonie du bourg pour répondre aux critères de la loi » établi par le CAUE et correspondant aux objectifs de France, consultés au préalable.

PROGRAMME DU BOURG

rogrammé, dans l'urbanisme du bourg de Reilhac au cœur du bourg et une intégration voulue, en respectant la forme de la cité, ce qui est, pour l'heure, une

VIE ET LES FORMES DU BOURG

s et des volumes du bourg, s'y intègre et le projet propose pour offrir un véritable ensemble bâti har-

git de recréer un espace à l'échelle domestique qui permet de vivre et d'assimiler.

age est de valoriser son travail en le situant dans

3. Pour la famille : l'image de la structure doit véhiculer une convivialité qui facilite son intégration dans le projet.

Le terrain retenu par la commune est situé dans une zone pavillonnaire diffuse sur terrain très paysagé agricole. Nous avons volontairement rejeté toute structure compacte d'immeuble à connotation d'institution médicale et plus urbaine, et refusé de monter en hauteur pour rester à l'échelle du terrain et des constructions pavillonnaires environnantes du centre du bourg de Reilhac.

L'entrée en maison d'accueil constitue, pour le futur résident, un choc qu'il faut tenter de minorer, puis de le surmonter.

Nous avons retenu une solution rez de chaussée, simplifiant ainsi les déplacements des personnes à mobilité réduite, offrant un maximum de chambres.

DES UNITES D'HEBERGEMENTS REGROUPEES AUTOUR D'UN CENTRE DE VIE, DE MOUVEMENTS ET DE LUMIERE

La typologie même du volume central souligne le lieu d'échange de vie, de mouvements et de convivialité favorisant la socialisation. C'est le repère absolu du rythme quotidien.

Le salon repas propose un véritable lieu connu, celui du coin feu réalisé par un cantou disposé sur un volume parfaitement identifié, fait de pierres, de bois et de poutres apparentes pour retrouver la chaleur et la convivialité du lieu.

UNITE DE COMPOSITION INTERIEURE ET EXTERIEURE

Offrir des lieux agréables et stimulant pour les sens, en proposant une architecture adaptée à la dépendance, humaniser les espaces en créant un univers sécurisant pour les résidents et allégeant le travail du personnel soignant.

Pour tous, l'architecture ne doit pas être vécue comme une contrainte, mais comme une ressource.

Daniel MAROT



Football Club Reilhacois

Un dernier regard sur les activités de notre association durant la dernière compétition 2003-2004. Pour la deuxième saison consécutive, en terme de résultats sportifs, notre club a connu bien des difficultés pour nos deux formations seniors. L'équipe fanion est parvenue à se maintenir au niveau de la 1^{ère} division District après bien

avant la quasi-totalité de son effectif passé, a recruté une quinzaine de nouveaux et talentueux joueurs séduits par un nouveau projet et permis la création d'une troisième formation seniors.

L'effectif actuel pour cette saison 2004-2005 se traduit par 55 joueurs seniors, 18 féminines et 17 dirigeants, soit un total de 90 licenciés (ées) au Club. L'équipe dirigeante se plaît à compter dans ses rangs un arbitre officiel en la personne de Jean-Marc Valy lui permettant ainsi d'être en règle au regard des statuts de l'arbitrage imposés par la Fédération. L'objectif avoué du nouvel entraîneur du Club, Marc Touzy, est de redéfinir de nouvelles ambitions sportives pour les formations 1 et 2 en jouant les premières places de leur championnat respectif, la formation 3 devant permettre aux licenciés « plus âgés » de prendre toujours autant de plaisir avec le jeu. La formation féminine en intégrant de nouvelles jeunes joueuses issues de l'Ecole de foot devrait assurer une relève qui semble prometteuse.

A la lecture des résultats sportifs obtenus à ce jour, et sans hypothéquer sur la deuxième partie du championnat, on se plaît à penser que ces objectifs sont en passe d'être réalisés et ce pour le bonheur de tout un Club.

Au-delà du secteur sportif, s'est créé en ce début de saison deux nouvelles commissions indispensables aux structures du Club, à savoir, l'une en charge de l'animation par l'organisation des diverses manifestations, la seconde intervenant dans l'entretien des installations sportives en relation avec la municipalité. Souhaitons bonne réussite aux membres dirigeants qui se sont investis dans ces deux groupes de travail.

Pour terminer ce tour d'horizon sur les activités du Club, l'équipe dirigeante se félicite des excellentes relations qui perdurent depuis de nombreuses années avec le tissu économique local formé par ses fidèles partenaires et qui permettent à notre Club de gérer une situation administrative et financière des plus saines. Il est toujours agréable également de pouvoir s'appuyer sur les structures matérielles mises en place par notre municipalité, par ces quelques lignes le Club adresse ses vifs remerciements à nos élus.

Entente de la Vallée de l'Authre - (E.V.A.)

Créée en juin 2003, l'Entente de la Vallée de l'Authre, composée des clubs de Crandelles, Jussac, Marmanhac, Naucelles et Reilhac, a réalisé sa première saison de football que l'on se plaît à reconnaître comme une bien belle satisfaction. Il est vrai que les structures mises en place par un groupe de dirigeants issus des 5 clubs seniors s'avéraient comme un gage de sécurité pour ce projet sportif tourné vers l'avenir. Deux entités déjà existantes ouvertes aux jeunes garçons et filles de 6 à 18 ans; d'un côté l'Entente Reilhac-Naucelles créée en juin 1989 et



Equipe fanion saison 2004-2005

des vicissitudes ce qui, malheureusement, a été préjudiciable à la formation réserve tributaire comme on le sait des résultats de l'équipe phare qui se doit d'être la vitrine du club. Nos réservistes n'ont donc pu éviter la relégation en troisième division. Ces résultats, bien décevants, ne sauraient pour autant remettre en cause l'excellent travail réalisé par l'entraîneur du Club Fred Barbet depuis deux saisons. Heureusement nos féminines seniors ont su redorer le blason « jaune et noir » en accomplissant une saison tout à fait convenable se classant à la 4^{ème} place du championnat féminin. Ajouter à cela l'échec, il faut bien l'appeler ainsi, en juin dernier d'un projet de fusion, pourtant bien préparé et porteur d'avenir, avec le club voisin de Jussac. Nul doute que cette non-réalisation aura laissée des traces..... Tous ces éléments précédemment décrits sont là pour témoigner que cette saison écoulée est à ranger au plus vite dans le tiroir des mauvais souvenirs !

Pour autant la prise de conscience positive au sein du Club a rapidement permis à une équipe dirigeante très soudée de rebondir afin de dégager un bel enthousiasme associatif avec de vraies valeurs locales. L'investissement de tous, joueurs et dirigeants, a fait que notre club tout en conser-



Lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2004



Le groupe d'EVA avec leurs responsables



Equipe féminine 2004-2005

Football Club Reilhacois

composée de 90 licenciés, de l'autre l'Entente de la Vallée de l'Authre (clubs de Crandelles-Jussac-Marmanhac) regroupant 55 licenciés, ont uni leurs moyens humains, matériels et financiers pour créer une Ecole de Foot forte de 160 licenciés à ce jour. Il n'échappait à personne que cette initiative se devait de réussir et il est agréable de constater aujourd'hui le franc succès de ce regroupement. Le thème de la formation des jeunes footballeurs étant une priorité pour l'ensemble de l'équipe dirigeante, la mise en place de divers stages organisés dans ce domaine par le District du Cantal de Football est suivie de manière régulière et assidue par de nombreux responsables ou éducateurs de l'Entente. Cette saison 14 équipes forment notre Entente, encadrées chacune d'elles par 2 responsables, elles se décomposent ainsi : 4 équipes catégories débutants

(6-7 ans), 4 équipes poussins (8-9 ans), 2 équipes benjamins (10-11 ans), 2 équipes 13 ans (12-13 ans), 1 équipe 15 ans (14-15 ans) et enfin une équipe catégorie 18 ans (16-17-18 ans). Divers plateaux pour les débutants et championnats pour les autres catégories agrémentent la saison football de septembre à juin. Durant la période hivernale, janvier-février, du futsal (football en gymnase) occupe nos jeunes footballeurs puis le printemps voit fleurir les divers tournois auxquels tous nos joueurs participent suivant les catégories (Belbex, Sansac-Ytrac, Vic-Polminhac, tournoi du District du 1er mai, de l'AFCA, journée des débutants). L'Entente quant à elle organise deux tournois distincts, l'un en futsal en février pour les poussins et benjamins, l'autre sur pelouse pour les 15 ans en mai-juin.

Voilà de quoi bien remplir une saison sportive pour tous nos jeunes footballeurs et leurs responsables. Après la priorité initiale de l'équipe dirigeante qui était une bonne mise en place de l'E.V.A., le second objectif est l'obtention du label Ecole de Foot pour cette saison qui permettrait une reconnaissance légitime des instances nationales de la Fédération.

Les derniers propos seront des mots de remerciements adressés aux municipalités, aux clubs, de nos cinq communes pour le soutien qu'ils témoignent à notre Entente. De plus on se doit de remercier deux partenaires privilégiés de notre Ecole de Foot, à savoir l'Imprimerie Caractères, monsieur Thierry Moissinac, ainsi que monsieur Thierry Ols photographe Konica.

Le Président
 Serge Leybros

Club 3^e ÂGE (Naucelles-Reilhac)

Durant l'année 2004 nous avons eu 11 goûters alternativement sur les deux communes. Nous avons pu nous adonner à nos distractions favorites.

Deux sorties ont eu lieu :

- le 27 mai au « Lac de Vassivière », avec le repas de midi sur le bateau
- le 30 septembre : sortie à « SALERS » par une journée splendide. Le repas de midi a été pris au Restaurant « Bancarel ».

Le 6 mai une journée de la forme s'est déroulée à REILHAC.

Les Mères et les Pères ont été fêtés le 3 juin.

Des pâtisseries ont été vendues lors des fêtes NAUCELLES et de REILHAC. Le Club remercie les acheteurs et les fabri-

cants, ainsi que les personnes ayant fait des dons.

Du 3 au 10 septembre : voyage en GRECE pour une quinzaine d'adhérents.

14 octobre : tombola

Le 28 octobre, le Club a fêté ses 25 ans d'existence. Il a été créé en septembre 1979, mémorisé par Messieurs SANO et AMBLARD. 9 présidents se sont succédés.

Le 2 décembre a eu lieu le repas de fin d'année à REILHAC ; la messe a été célébrée à REILHAC à l'intention de tous les défunts du Club.

Le 16 décembre : Assemblée Générale et Renouvellement du Bureau.

Le Club invite les nouveaux retraités, même à partir de 55 ans, à les rejoindre. Ils seront les bienvenus.



Satisfaction pour le Maire et le Président au repas de fin d'année

Composition du bureau :

- Président :
Mr ISSIOT Michel
- Vice-Présidents :
Mrs CLAVEYROLE Lucien
et SEINILIER Michel
- Secrétaire :
Mme VEYLET Louise
- Secrétaire Adjointe :
Mme LAVIALLE Marie-Louise
- Trésorière :
Mme GASQUET Jacqueline
- Trésorière Adjointe :
Mme ESCARIO Jeanne

Le Président
M. ISSIOT Michel

La Secrétaire
Mme VEYLET Louise



Les Aînés à l'assaut des remparts...

Anciens Combattants

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE NAUCELLES ET REILHAC



8 Mai

L'Association est affiliée à l'union Fédérale des Anciens Combattants ainsi qu'à la Fédération des Combattants Prisonniers de guerre tant sur le plan national que départemental.

Les activités de l'association sont le **8 mai et le 11 novembre** ou nous invitons les Autorités des deux Communes, les Anciens Combattants, les veuves et la population à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire des soldats et victimes morts pour la patrie.

Cette année, le 8 mai 2004 a connu comme tous les ans une bonne participation à la cérémonie du Monument aux Morts, ainsi qu'au vin d'honneur offert par les Anciens Combattants au Café « Symanski. »

Le 11 novembre 2004 a été une journée bien remplie : après la cérémonie au Monument aux morts à REILHAC, une messe avait lieu à MARMANHAC puis le repas de l'amitié au restaurant « Le Prado » à JUSSAC a réuni les autorités, les Anciens Combattants et quelques sympathisants, toujours dans une ambiance fraternelle et chaleureuse.

Nous remercions Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal pour leurs participations à toutes les cérémonies.

A Noël, un colis a été attribué à ceux et celles qui, pour raison de santé, n'ont pu assister au repas.

Le Président
Louis PEYRAT

COMPOSITION DU BUREAU

- Président actif :
Louis PEYRAT
- Président d'Honneur :
Géraud GERVAUX
- Vice-Présidents :
Marius RIGAL
René TEULIERE
- Trésorier :
Louis FAUGERE
- Secrétaire :
Noël BRUEL



11 Novembre

LA QUILLE REILHACOISE



Composition du bureau :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Président d'honneur : | M. FAUGERE Louis |
| - Président : | M. BARRIERE Jean |
| - Vice-Président : | M. VIGNAL Roger |
| - Secrétaire : | M. DELSEYRIES Michel |
| - Secrétaire Adjoint : | M. MAGNE David |
| - Trésorier : | M. BARRIERE Daniel |
| - Trésorier Adjoint : | M. SALES Gérard |

La Quille Reilhacoise continue ses activités. Comme chaque année elle a organisé son concours pour le Fête Communale et quelques rencontres sur les autres communes. Le Club remercie les fidèles quilleurs qui permettent la continuité du jeu.

Le Président,
M. BARRIERE Jean

Comité des Fêtes

Composition du bureau

Présidents d'Honneur : M. PICARD Jean-Pierre
M. FAUGERE Louis
Président actif : M. TOURDE Michel
Vice-Présidents : M. LABERTRANDIE Maurice
M. MAZET Pascal
Trésorier : M. MIGINIAC Jean-Yves
Trésorière adjointe : M^{me} ISOULET Joëlle
Secrétaire : M^{me} URIET Sophie
Secrétaire adjointe : M^{me} TOURDE Colette

Michel TOURDE et son équipe ont réussi, et ce, grâce à un investissement personnel quasi-permanent, à atteindre les objectifs fixés au cours des réunions, pour cette année 2004.

Sept manifestations ont été prévues et réalisées.

- La première fût le **concours de belote**, au mois de janvier, qui a permis de rassembler une cinquantaine d'équipes.

- En février 2004, la **soirée carnaval**, réalisée en collaboration avec l'APE, a réuni une soixan-



Marché de Pays

taine de personnes autour d'un repas, concocté par les 2 Michel du Comité des Fêtes.

- Puis le 9 mai 2004, date du **marché de pays**, où le Comité des Fêtes s'est encore investi sur 2 jours pour la fabrication de 180 tartes et 200 tourtes, au four de Reilhaguet. Merci également aux commerçants qui ont accepté de venir exposer et vendre leurs produits régionaux.



Le soleil était au rendez-vous

- Du 20 au 23 mai 2004, l'innovation était au rendez-vous, par l'organisation d'un **voyage de 4 jours sur la COSTA BRAVA**. Ce voyage a rassemblé pas moins de 45 personnes et ce fût un week-end très chaleureux, qu'il serait souhaitable de renouveler dans les années futures.

- Les 6,7 et 8 août 2004, la **Fête patronale** s'est déroulée sous le soleil. Sincères remerciements aux sponsors et Reilhacois pour leur participation à chacune des attractions. Pétanque (organisée par Michel LACASSAGNE), jeux inter-quartiers (organisés par Jacques ISOULET), spectacles (du samedi soir et dimanche soir), la traditionnelle cuisson de bœuf, ont attiré une foule record, qui a pu admirer le magnifique feu d'artifice, tiré depuis la Place de la Mairie, par Didier CHARBONNEL.

- Les 4 et 5 décembre, le Comité des Fêtes était de nouveau présent aux journées **TELETHON** afin d'apporter son soutien aux enfants et adultes, victimes de ces terribles maladies. Le repas, consommé sur place ou emporté a réuni 120 personnes. Merci à tous pour cet élan de générosité !

- Pour clôturer cette année 2004, à l'initiative de son Président, le Comité des Fêtes a décidé d'apporter son concours à l'illumination et à la décoration du Bourg de REILHAC, pour les fêtes de fin d'année. C'est ainsi qu'il a été décidé de construire une **crèche** que chacun d'entre vous a pu admirer. Félicitations à Maurice LABERTRANDIE et

Philippe TERRISSE pour ce magnifique édifice. Bravo tout particulièrement à Michel LORCA, l'artiste peintre du Comité des Fêtes, qui, par son talent, a su donner une expression tout à fait réaliste à chacun des personnages et animaux. Saluons également le travail de toute l'équipe bénévole qui a participé aux travaux (aménagement, éclairage de la crèche). L'inauguration a eu lieu le 18 décembre, après une **pièce de théâtre « TELETRUKE »**, dont les



La traditionnelle cuisson de bœuf... avec des admirateurs !



La crèche... il fallait y penser.



Spectacle "Télétruke"

acteurs amateurs méritent considération et encouragement. Bravo à la star'ac et rendez-vous à une prochaine fois, pour une nouvelle pièce !

Le Comité des Fêtes renouvelle ses remerciements aux sponsors, Reilhacois, employés municipaux et bénévoles de la Commune pour leur aide précieuse à la réussite de chacune des manifestations.

Toute personne intéressée pour venir rejoindre l'équipe actuelle peut se faire connaître au 04.71.47.35.36

Le Président
Michel TOURDE

A.C.C.A. - Les amis de Broussette - Gym

ACCA

Comme tous les ans, la société de chasse de REILHAC a fait de gros efforts de repeuplement puisque ce sont près de 500 pièces de gibier qui ont été lâchées sur le territoire de notre commune, ce qui représente une somme de 5 000 €.



Arrêt à "Patron" sur perdreau

Le plan de chasse « chevreuil » a été réalisé : lors de notre dernière assemblée Générale, il a été décidé de remettre une partie de la venaison à chaque exploitant agricole de notre commune. Un geste de remerciement apprécié par ceux qui nous accueillent sur le terrain.

Notre association participe également à l'animation de notre village à travers l'organisation de la fête du pain à Reilhaguet, du repas du chevreuil ouvert à tous ceux qui désirent se joindre à nous, au quine, au téléthon, etc.

Pour 2005, il est envisagé d'organiser la fête de la chasse au château de Broussette.

Merci à tous les bénévoles (hélas, trop souvent les mêmes), pour leur disponibilité et leur dévouement au service de la chasse.

« Ce qui nous unit doit être plus fort que ce qui nous divise. Il ne s'agit pas que la chasse donne l'exemple mais qu'elle pratique pour elle-même cette sagesse qui peut contribuer à sa pérennité ».

Le bureau

Les amis de Broussette

Madame, Monsieur,

Notre association dite « Les Amis de Broussette » ne s'est réunie, jusqu'à maintenant qu'une fois par an autour d'un repas champêtre. Le dernier s'est déroulé le 5 septembre 2004 dans la bonne humeur, la simplicité, la joie et l'entraide de tous.

Devant les appréciations et félicitations des « Amis de Broussette », le Président Thierry FONTANILLE souhaite renouveler ce repas à cette même

époque de l'année où les habitants de Brousse peuvent se rendre disponibles, et peut-être avec la chance d'avoir une météo encore clémente.

Une autre éventualité serait de réunir « les Amis de Broussette » pour une veillée ou un dimanche après-midi courant janvier pour déguster ensemble une traditionnelle galette des rois qui pourrait donner suite à des jeux de carte, de société pour ceux qui le désirent.

A Bientôt.



**Le Président,
Thierry FONTANILLE**

GYM



Les cours de Gym se font à la Salle Polyvalente.

La section se compose de 29 adhérents.

Nous avons deux cours : un le vendredi de 20h30 à 21h30, plus spécifique aux adultes et un autre le lundi matin de 9h30 à 10h30 pour les séniors.

Ces cours sont conviviaux et accessibles à tous. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Les inscriptions sont toujours possible en cours d'année.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter un des membres du bureau :

- Présidente :

**Mme BROUSSE Nathalie
04.71.47.24.61**

- Trésorière :

**Mme OLMI Nathalie
04.71.47.35.44**

- Secrétaire :

**Mme LESCURE Monique
04.71.47.28.75**

La Section de Gym présente tous ses vœux à la Municipalité ainsi qu'à tous les habitants de la Commune.

La Présidente

Associations

Comité d'Animation

Adjoint chargé de l'animation et entouré par l'ensemble des Associations de la Commune, je me félicite que celles-ci aient parfaitement réussie l'année 2004 par de nombreuses manifestations toutes empreintes de convivialité et d'esprit de réussite.

Et c'est dans ce cadre que de bonnes bases ont été prises lors du repas des associations qui a eu lieu le 5 juin. En effet, à l'initiative de l'élite de la Commune et des membres de la Commission d'Animation, tous les représentants d'associations se sont réunis autour d'un buffet campagnard afin de récompenser le milieu associatif qui s'investit tout au long de l'année.

Après les remerciements des élus, chaque président a pris la parole pour montrer gratitude et plaisir de voir leur

bénévolat récompensé par cette soirée offerte par la municipalité.

La Municipalité, la Commission d'Animation remercient tout ce milieu associatif qui par son travail, son sérieux, son bénévolat et sa motivation prouve, même s'il est différent d'une association à une autre, que REILHAC, village de 1 000 habitants n'a rien à envier des communes voisines.

Nous comprenons tous vos souhaits sur le manque de bâtiments, d'espaces de jeux ; c'est vrai que tout cela est quelque peu limité par rapport aux ambitions de chacun.

Au passage, nous remercions les employés communaux qui contribuent à la



Repas des Associations

réussite de chaque manifestation.

Pour cette année 2004, et il faut bien choisir, bien qu'elles soient toutes méritantes, je citerai particulièrement le F.C.R et le Comité des Fêtes.

AUTOUR DU BALLON ROND avec le F.C.R. Un nouvel essor avec la même équipe



Mrs LEYBROS S., MONCANIS PH., VIGNERON C.
BEGUET PH., BARBET F.

L'idée d'une fusion avec les Clubs voisins avait connu quelques discussions à l'issue de la saison 2004.

Seul au niveau des jeunes cette entente a pu se réaliser pour le bien de l'ensemble des clubs du canton.

Aussi, dès le mois de juin, issue d'une saison difficile et malgré quelques craintes sur l'effectif Fanion, l'équipe dirigeante, en bloc, décide de ne pas rompre.

Après un énorme travail pendant l'inter saison elle réussit un grand coup de « filet » en matière de recrutement : une dizaine de joueurs plein de talent signent sous les couleurs jaune et noire.

A ce jour, l'équipe Fanion pointe à la première place ; les réservistes se comportent plus qu'honorablement.

Avec le comité des Fêtes

Après un succès total tout au long de la fête patronale de la Saint-Laurent, début août, le Comité des Fêtes, avec à sa tête Michel TOURDE, a souhaité apporter un

plus à notre petit village pendant l'illumination des fêtes de Noël, avec la construction d'une crèche grandeur nature.

Une inauguration le 18 décembre à 22h30, qui débute par un feu d'artifice sous la pluie et la neige : Il fallait y penser !! Pour cela, il n'y avait que le Comité des Fêtes pour la proposer, une première à REILHAC !

Plus de 150 personnes ont reconforté, par leur présence et leurs félicitations, les membres de l'association. Un grand bravo pour ces personnes qui, en plus de leur



Des "compagnons" pleins d'entrain !

travail quotidien, ont encore fourni un énorme bénévolat. En peu de temps, une véritable entreprise s'est formée autour de notre dessinateur et peintre plein de talent qu'est Michel LORCA. Le décor est



L'adjoint à l'animation et le Président Tourdes ont la parole...

Associations

implanté, les personnes, les animaux prennent de la couleur sous les coups de pinceaux de l'artiste ; la charpente, la couverture, le décor, l'illumination, tout cela avec l'aide du Président, de Jacques URIET, de Jean-Yves MIGINIAC, de Philippe TERRISSE et de moi-même.

La véritable récompense pour cette équipe

de copains qui peut être fière de son idée sur ce projet chaleureux et convivial, c'est le nombre considérable de visiteurs venus des quatre coins, avec les enfants, rêver quelques secondes... et bien sûr la photo s'imposait.

Félicitations et bravo à toute l'équipe du Comité des Fêtes.

Pour conclure et avec le sourire, je pense qu'il est préférable de disposer d'associations pleines de talents que de locaux vides et sans artistes. Bravo et merci à toutes et à tous.

**L'Adjoint à l'animation
Maurice LABERTRANDIE**

FNACA Comité des anciens d'AFN



Souvenir et fidélité

L'année 2004 a été pour le Comité des Anciens Combattants d'AFN plus mouvementée que d'habitude.

Tout d'abord, la commémoration du 19 mars fût beaucoup plus marquée. En effet, nous avons déposé un bouquet à tous les monuments des communes nous concernant ; cela pour manifester notre déception et notre désaccord avec les autorités gouvernementales, qui ont officialisé la date du 5 décembre comme journée du souvenir à la

mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie. Cette date n'ayant aucun fondement. Pour nous, c'est le 19 mars qui demeure la date marquant la fin de la Guerre d'Algérie, et c'est ce jour-là que nous rendrons hommage à nos camarades morts pour la France en Afrique du Nord (AFN).

Début juin, nous sommes partis avec 2 cars découvrir l'Autriche, et plus particulièrement le Tyrol. Ce voyage a été très sympathique, d'autant plus que nous avions de nombreux amis du Comité. Et nous espérons que pour chacun cela restera un bon souvenir.

Au retour de ce voyage, il a fallu penser au Congrès Départemental de la FNACA, puisque notre Comité avait été candidat, puis retenu, pour l'organisation de cette manifestation les 2 et 3 octobre. Tous les Comités du Département n'ont pas la chance de disposer d'infrastructures nécessaires pour l'accueil d'un nombre aussi important de personnes.

Merci à la Municipalité de REILHAC qui a participé à la réussite de ces deux journées.

Les réunions du samedi, la messe du dimanche matin et l'Assemblée Générale ont eu lieu à la Salle Polyvalente de Naucelles. Après le défilé et le dépôt de gerbe au monument aux morts de JUSSAC, c'est au gymnase que nous avons apprécié l'excellent repas préparé et servi par nos deux traiteurs jussacois. La journée s'est terminée sur la piste de danse avec un orchestre jeune et fort sympathique.

En 2005, nous reprenons la vitesse de croisière. Notre Assemblée Générale aura lieu le 19 mars à MARMANHAC.

Les 2, 3 et 4 juin a été décidé un voyage en Saintonge.

Le 3 septembre, nous réunissons à nouveau les habitués (et les autres !) à la Soirée Ambiance, organisée au profit de nos œuvres sociales ; reprenez bien cette date !!

**Le président
Roger Peyrat**

Centre Intercommunal de la Vallée de l'Authre

Mise en place du Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre

L'assemblée générale constitutive du centre social intercommunal de la Vallée de l'Authre s'est tenue le 21 avril 2004 à Naucelles. Elle a adopté les statuts de l'association qui gère le centre social. Il regroupe les communes de Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles et Reilhac.

Le conseil d'administration a été installé et le bureau élu en tenant compte de la représentation de chaque commune.

- Présidente :

A. Sarrazin (Naucelles)

- Vice-Président :

T. Lamagat (Jussac)

- Trésorier :

J. Gibert (Crandelles)

- Trésorière Adjointe :

F. Combelles (Marmanhac)

- Secrétaire :

B. Laveissière (Reilhac)

- Secrétaire adjointe :

M.T. Trin (Laroquevieille)

Le centre social avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales, des 6 communes et de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac fonctionne depuis le 1^{er} septembre 2004. Caroline Lugol occupe des fonctions de directrice et Stéphane Lachazette est chargé de la coordination des centres de loisirs et de l'animation du relais assistantes maternelles. Les secrétaires de mairies des 6 communes assurent l'accueil et l'information auprès du public. Le siège se situe à Reilhac.

Des commissions de travail sont déjà mises en places :

- Centres de loisirs : les 4 centres de loisirs sans hébergements (Crandelles, Jussac, Laroquevieille-Marmanhac et Naucelles) vont dorénavant travailler ensemble. Chaque

centre continuera à accueillir les enfants durant l'été. Mais à l'avenir, il y aura des temps forts concertés, des regroupements et des sorties communes. Par contre pour les petites vacances, le CLSH de Jussac, géré par Familles Rurales, accueillera les enfants des 6 communes, sans coût supplémentaire pour les familles extérieures à Jussac. A cet effet, des transports gratuits vont être mis en place afin de rassembler les enfants des autres communes. Une permanence aura lieu dans chaque commune pour les inscriptions.

- Relais assistances maternelles : c'est une nouvelle structure destinée aux assistantes maternelles, aux parents ainsi qu'à toutes les personnes concernées par l'accueil des jeunes enfants.

Ses fonctions :

- Favoriser la rencontre des assistantes maternelles entre elles et avec les parents.

- Organiser l'information des parents et des assistantes maternelles.

- Susciter et promouvoir la formation des assistantes maternelles.

- Mettre en relation l'offre et la demande d'accueil.

- Mettre en place des animations avec les enfants. Pour ces animations, nous lançons un appel à la générosité pour le don de jeux, de matériels éducatifs et de puériculture. Vous pouvez apporter vos dons aux mairies des différentes communes à l'intention de Stéphane Lachazette. Merci d'avance.

- Accompagnement aux devoirs : cet accompagnement aux devoirs propose une aide aux enfants du primaire et aux collégiens pour :

- l'utilisation du cahier de texte,
- l'organisation du travail,

- l'apprentissage des leçons,
- la documentation,
- la rédaction des exercices.

S'inscrire auprès des secrétariats de mairie ou se présenter aux heures et lieux proposés :

- Crandelles le lundi à la mairie de 16 h 45 à 17 h 45

- Jussac le mardi à la mairie de 16 h 45 à 17 h 45

- Marmanhac-Laroquevieille à la mairie de Marmanhac le mardi de 16 h 45 à 17 h 45

- Naucelles le mercredi à la mairie de 14 h à 15 h

- Reilhac le lundi à la bibliothèque de 16 h 45 à 17 h 45.

Pour le rendre opérationnel, nous avons besoin de bénévoles (lycéens, étudiants, actifs retraité). Renseignements et inscriptions auprès des secrétariats de votre commune.

Pour ce qui est des actions et activités nouvelles, elles seront mises en place à partir de vos besoins et de vos demandes. Chacun peut participer à l'élaboration du projet pour que le centre social soit un lieu de création de lien social et de participation de tous.

La structure Multi Accueil

Le fonctionnement mis en place en septembre 2003 avec l'ouverture de 2 journées complètes par semaine et au mois de juillet semble satisfaire pleinement les usagers ; c'est pourquoi il est reconduit à l'identique pour 2004/2005.

Nous avons accueilli une nouvelle personne dans l'équipe d'encadrement de la structure : Mme Muriel Dufour, titulaire du CAP petite enfance.

La Présidente
A. SARRAZIN

Associations communales

À qui s'adresser ?

GYM

Présidente : Mme BROUSSE Nathalie
04.71.47.24.61
Secrétaire : Mme LESCURE Monique
Trésorière : Mme OLMI Nathalie

A.P.E.

Président : Mr BEGUET Laurent
04.71.47.20.51
Secrétaire : Mme BRUEL Christine
Trésorier : Mr COMBELLE Gérard

COMITE DES FETES

Président : Mr TOURDE Michel
04.71.47.35.36
Secrétaire : Mme URIET Sophie
Trésorier : Mr MIGINIAC Jean-Yves

FOOTBALL CLUB REILHACOIS

Président : Mr LEYBROS Serge
04.71.47.27.85
Secrétaire :
Trésorier : Mr Jean-Claude ACOSTA

FOOTBALL ENTENTE VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes)

Président : Mr JUILARD Alain
04.71.46.69.35
Secrétaire : Mr BONNET Bruno
Trésorier : Mr ACOSTA Jean-Claude

LE TILLEUIL REILHACOIS

Président : Mr LARION Jean-Michel
04.71.47.26.48
Secrétaire : Melle RAFFY Sophie
Trésorière : Mme LARION Martine

LA QUILLE REILHACOISE

Président : Mr BARRIERE Jean
04.71.47.26.23
Secrétaire : Mr DELSEYRIES Michel
Trésorier : Mr BARRIERE Daniel

A.C.C.A.

Président : Mr PICARD Jean-Pierre
04.71.47.21.36
Secrétaire : Mr SOUBRIER Michel
Trésorier : Mr LABERTRANDIE Marcel

CLUB CANIN CANTALIEN

Présidente : Mme LEVAIS Raymonde
04.71.47.27.48
Secrétaire :
Trésorier :

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Mr FONTANILLE Thierry
04.71.47.21.27
Secrétaire : Melle PRUNET Joëlle
Trésorier : Mr MAZET Pascal

CLUB DES AINES

Président : Mr ISSIOT Michel
04.71.63.77.94
Secrétaire : Mme VEYLET Louise
Trésorière : Mme GASQUET Jacqueline

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Mr PEYRAT Louis
04.71.47.23.41
Secrétaire : Mr BRUEL Noël
Trésorier : Mr FAUGERE Louis

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGÉRIE

Président : Roger PEYRAT
04.71.46.65.45
Secrétaire : André JULHE
Trésorier : Pierre BELAUBRE

Vallée des Poètes

L'association Vallée des Poètes

L'Authre Vallée des poètes regroupe huit communes Crandelles, Jussac, Marmanhac, Laroquevieille, Naucelles, Reilhac, Saint Paul des Landes et Ytrac.

Les objectifs de l'Association est de mettre en œuvre un projet de développement local centré sur la mise en valeur du patrimoine et de la création culturelle de la vallée de L'Authre.

Elle souhaite rassembler les collectivités, associations, particuliers et écoles.

En 2003 le concours de logo a été organisé, en 2004 concours de poésie.

En octobre 2005 aura lieu un festival de poésie du jeudi 13 au dimanche 16.

Le bureau a contacté l'Agence Sirventès et a rencontré Monsieur LAURET Robert auteur de l'Anthologie de la poésie française où Danièle LINARD a rejoint les poètes de renom.

Animations dans les écoles et club des aînés, conférences, lectures et

moments conviviaux seront au rendez-vous du 1er Festival de poésie de la Vallée de l'Authre.

Un hommage sera rendu à Auguste Bancharel poète pamphlétaire de Reilhac qui a donné son nom à notre école.

Les Délégués
Josiane MIGINIAC
Bernard LAVEISSIERE



ATELIER SITE ET
ARCHITECTURE

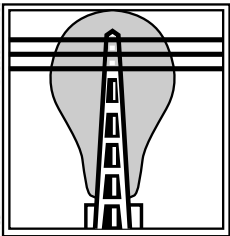
SARL Daniel MAROT
6 avenue Milhaud – 15000 AURILLAC

☎ 04.71.48.78.20

☎ 04.71.48.41.48

e-mail : marot@architecte-cantal.com

URBANISME - ARCHITECTURE - DÉCORATION INTÉRIEURE
ÉTUDES PAYSAGÈRES



S.A. ENTREPRISE LAVIGNE

Carbone ISO 9001 : 2000 par



SIEGE SOCIAL

Z.A. MAURIAC-LE VIGEAN - 15200 LE VIGEAN

☎ 04.71.68.04.11 - ☎ 04.71.67.37.81

CENTRE DE TRAVAUX

30 RUE JACQUES PREVERT - BP 213 - 15002 AURILLAC CEDEX

☎ 04.71.64.23.33 - ☎ 04.71.64.56.79

- Réseaux électriques
- Réseaux d'eau potable
- Ligne HT et BT
- Assainissement EU et EP
- Eclairage Public
- Pose mécanisée
- Travaux neufs et entretien
- Réseaux téléphoniques
- Postes de transformation
- VRD



Combes

■ PEINTURES ■ DECORATION ■

Aurillac

Tél. 04 71 64 51 11

Fax 04 71 64 02 95

ST Flour

Tél. 04 71 60 46 50

Fax 04 71 60 46 49

Figeac

Tél. 05 65 34 14 05

Fax 05 65 34 16 23

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

SARL
GIBERT

Ouvert
6 jours / 7

15250 JUSSAC



Tél. : 04 71 46 65 14

**Fax répondeur :
04 71 46 69 64**

Bernard Lugnes

Listes de mariage

Cadeaux

Arts de la table

Z.A.C. de Sistrières - 47, Avenue Georges Pompidou
Route de Clermont-Ferrand - 15000 Aurillac
Tél. : 04 71 43 40 60 - Fax : 04 71 64 15 42

PHOTO EXPRESS

*Vos photos couleur
en 1 heure*

Thierry OLS

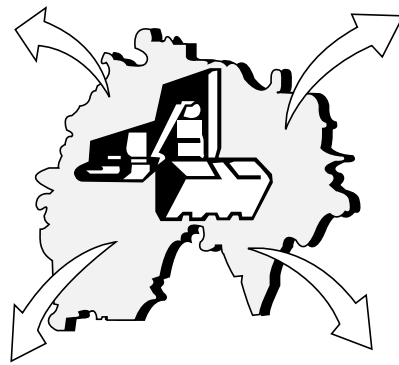
18, rue des Carmes - AURILLAC
Tél. : 04 71 48 90 53



MANUCENTRE
Vêtements - Pêche - Chasse

Place de la Gare - B.P. 236
15002 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 48 55 03 - Fax : 04 71 48 65 81
E-mail : manucentre@hotmail.com

Avenue Kennedy - R.N. 89 - 19100 BRIVE
Tél. : 05 55 17 72 39 - Fax : 05 55 17 72 40



sa-TPA

**Société Anonyme de Travaux
Publics et Agricoles**

Las Plagnes - 15250 REILHAC
Tél. 04 71 47 35 25 - Fax. 04 71 47 28 12

COUVERTURE • ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ



AURITOIT

7, avenue du Garic • Z.A.C. de Baradel

B.P. 334

15003 AURILLAC Cedex

Tél. 04 71 48 62 40 • Fax 04 71 64 85 13

Site : www.auritoit.fr

Ets S. AU. REV. LARRIBE

Les spécialistes du
revêtement
de sols et murs

Pose PVC, stratifiés, parquets,
moquettes,
systèmes douches...

Tél. : 04 71 63 44 78

Fax : 04 71 63 44 12

Bureaux et magasin :

9 bd de Verdun
15000 AURILLAC

Michel BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60



E.A.C.
Equipement Agricole Cantalien
COMBES

Les Quatre-Chemins • 15000 NAUCELLES
☎ 04 71 48 85 85



AUVERGNE

Carburants

ENTRETIEN
RAMONAGE DE CHAUDIERES
BRÛLEURS

BP SuperFioul

Fuel domestique
Chauffage
Agriculture

A. GARROUSTE
1, av. de Conthe
15000 AURILLAC
04 71 48 44 00



www.auvergne-carburants.fr

MAURIAC : 04 71 63 35 27

MASSIAC : 04 71 23 02 18

MURAT : 04 71 73 20 52

MUR DE BARREZ :

05 65 66 02 38

Ligne A: REILHAC

LAISSEZ VOUS CONDUIRE !



Stabus

Les solutions de mobilité

DEPOSITAIRE :

Café-Tabac GAMEL

Téléphone: 04 71 64 54 55
Accueil Square: 04 71 48 53 00

Mobilier de Bureau

Photocopieurs numériques connectés Fax

Caisses enregistreuses

Fouritures de Bureau

S.A.V.

BUREAUTIQUE 15000

MONTAUBAN

Bd de l'Escalier

Aérodrome

Av. du Cmt Monraisse

Av. des Prades

Centre Ville

Av. du Pomb du Central

24, av. du Cmt Monraisse, AURILLAC
Tél. 04 71 64 06 06 Fax 04 71 64 15 10



Décoration d'Extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ELECTRICITÉ
FERS - TOLES - MATERIAUX
GRAINS - ALIMENTS BETAIL

SABLE - GRAVETTE
sur place ou livré
sac ou vrac

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 48 06 54



TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
ARTICLES FUNERAIRES
TRANSMISSIONS FLORALES

Au Rocher Fleuri

5, rue Illzach- 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 09 42 - Fax : 04 71 43 29 33

La Roseraie

15, avenue du 4 Septembre - 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 23 66 - Fax : 04 71 43 29 33

**DONNONS A LA VIE
TOUTES NOS CHANCES**



Votre conseiller

JAULHAC CHANTAL

AGENCE VAL d'AUTHRE

A JUSSAC

Lundi, jeudi et samedi matin

de 9H30 à 12 H

04 71 46 62 18



**ATELIER SITE ET
ARCHITECTURE**

SARL Daniel MAROT

6 avenue Milhaud – 15000 AURILLAC

☎ 04.71.48.78.20

☎ 04.71.48.41.48

e-mail : marot@architecte-cantal.com

**URBANISME - ARCHITECTURE - DÉCORATION INTÉRIEURE
ÉTUDES PAYSAGÈRES**

Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>MALBOS John <i>Plombier - Incombres</i> <i>Entretien piscine</i> Téléphone : 04.71.64.08.88</p> | <p>MAUBERGER Daniel Téléphone : 04.71.63.00.17 <i>Transports Médicaments</i> LESTOUBEYRE</p> | <p>BERGERON Bernard <i>Terrassements - Travaux publics</i> 19, Lotissement des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p> | <p>COUDERC Philippe <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 04.71.47.21.44</p> |
| <p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.59</p> | <p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.24.74</p> | <p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.50</p> | <p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 04.71.47.21.41</p> |
| <p>LAINSCAK Michel <i>Chauffage - Sanitaire</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.22</p> | <p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.44</p> | <p>CARCY Gabriel <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.21.57</p> | <p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.26.16</p> |
| <p>FONTANILLE Thierry <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 04.71.47.21.27</p> | <p>COSTES Frères <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.77</p> | <p>GAMEL Sylvie <i>Bar - Tabac</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.20.22</p> | <p>ROUCHY Nadine <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.07</p> |
| <p>CONRIÉ Daniel <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.25.30</p> | <p>SA T.P.A. <i>Travaux Publics</i> <i>Agricoles</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.35.25</p> | <p>TISSANDIER Christine <i>Infirmière</i> <i>Cabinet - Soins à domicile</i> 15250 REILHAC Téléphone : 04.71.47.29.32</p> | <p>Merci à tous les commerçants, artisans et entrepreneurs qui participent à la réalisation de ce bulletin. <i>Faites-leur confiance</i></p> |

Tiré à 600 exemplaires ce bulletin est distribué dans chaque foyer.

Il retrace la vie de notre commune pour l'année 2004. Merci à toutes les personnes, aux Associations et aux entreprises qui d'une façon ou d'une autre ont contribué à sa réalisation.

Bonne réception, en espérant qu'il répondra au mieux à votre information.

*L'Adjoint aux Finances et
à la Communication*
André FREYSSINNIER

